GRAND NATIONAL 2015
BILANS
ET PODIUMS

TROT TOP TOUR

CHAMPIONNATS DE FRANCE

17



N° **174**JANVIER
2016

Mensuel officiel de la Fédération Française d'Equitation

TREC

Nouveaux outils organisateurs



LeMemoClub

A consulter régulièrement sur www.ffe.com/club/LeMemoClub - Janvier 2016

■ RENOUVELLEMENT D'ADHESION ■



Si ce n'est déjà fait, renouvelez votre adhésion. Dans FFE Club SIF, cliquez sur «Valider mon adhésion 2016». Depuis le 1^{er} janvier, les clubs qui n'ont pas renouvelé ne bénéficient plus des services de la FFE et l'assu-

rance des licences 2015 a pris fin.

Lors de vos renouvellements de licences, privilégiez la saisie du N° ou cliquez sur le nom dans la liste déroulante.

DOSSIER FIDELITE



Consultez votre Dossier Fidélité 2015 et découvrez les statistiques personnalisées de votre club. Votre fichier licencié est étudié afin de faire ressortir la progression du nombre de cavaliers, leur fidélité, le suivi des

nouveaux licenciés et le profil des cavaliers.

Pour y accéder, vous devez vous identifier sur **FFE Club SIF** et choisir Mon SIF / Mon dossier Fidélité.

CONGRÈS FFE SPECTACLES



Le Congrès FFE des spectacles club aura lieu à Avignon du 20 au 22 janvier dans le cadre de Cheval Passion. Pour la première fois, sera abordé le thème Spectacle et handicap. Le déploiement en régions se poursuivra

avec le lancement du BFE SE 2 qui valide la capacité à organiser des rencontres régionales. Et toujours, des ateliers, une plénière au Palais des Papes, des tables rondes, des spectacles et des rencontres avec les artistes.

FORMATION ENSEIGNANTS



Des formations professionnelles sont organisées cet hiver au Parc équestre fédéral. Elles s'adressent aux enseignants et dirigeants de club. Une prise en charge des frais de formation est possible via les organismes : FAFSEA/

VIVEA et AGEFICE. Retrouvez le programme complet dans l'espace enseignant du site <u>www.ffe.com</u>. Renseignements auprès de FFE Formation. Voir p. 13

EQUITATION POUR TOUS



Les inscriptions à l'opération *Equita- tion pour tous* sont ouvertes depuis le 1^{er} novembre sur <u>www.equita-</u> *tionpourtous.ffe.com*. Il vous reste quelques places dans vos reprises. Profitez de ce produit d'appel clés en

main pour recruter de nouveaux cavaliers. Plus d'un cavalier sur deux inscrit à *Equitation pour tous* continue à pratiquer par la suite de manière régulière ou occasionnelle.

GALOPS® PONEYS —



Le nouveau programme des Galops® Poneys s'adresse aux enfants de 3 à 10 ans. La formation est organisée en 2 cycles de 3 étapes chacun. Le cycle 1 propose aux enfants de 3 à 6 ans les Poneys® de Bronze, d'Argent et d'Or. Le

cycle 2 propose aux enfants de 7 à 10 ans les Galops® de Bronze, d'Argent et d'Or.

Programme complet sur <u>ffe.com / formations / diplômes de cavalier FFE</u>. **Guide Fédéral Galops**® **Poneys** en vente à la boutique FFE.

RESSOURCES & VOUS



FFE Ressources offre aux dirigeants d'établissements équestres adhérents de la FFE des réponses juridiques et économiques. L'espace Ressources sur le site ffe.com est réservé aux

adhérents FFE. L'accès se fait à l'aide des codes FFE habituels. FFE Ressources c'est également 4 juristes à votre service pour répondre au quotidien à vos préoccupations économiques, juridiques et fiscales. www.ffe.com/ressources

DEMARCHE QUALITE -



La démarche qualité de la FFE offre des repères aux cavaliers. Valorisez vos compétences. Affichez votre démarche qualité. École Française d'Équitation ou d'Attelage, Centre de Tourisme Équestre,

Écurie de Compétition, Équi-Handi Club, Sport Etudes ou Cheval Étape, demandez le label qui vous correspond depuis le bandeau de gauche de votre espace FFE Club SIF.



Nº174 - Janvier 2016

LA REF

Parc Equestre 41 600 LAMOTTE Tel: 02 54 94 46 00 Fax: 02 54 94 46 30 laref@ffe.com

RÉDACTRICE EN CHEF Danielle Lambert

SECRÉTARIAT, PUBLICITE publications@ffe.com

ICONOGRAPHIE Elodie Brunaud

02 54 94 46 71

FFE/P. Denis

PHOTO COUVERTURE

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Christophe Aglietta, Nicolas Burtin, Vincent Boubet, Laurence Denis, Georges Doublier, FFE Club, FFE Communication, FFE DTN / Michel Asseray, Laurent Gallice - Claude Lanchais - Maryline Lesage, FFE Parc, FFE Qualité, FFE Ressources, FFE Tourisme, Marie-Amélie Guibert, Laetitia Marnay - James Etiemble Ifce.

ABONNEMENT

1 an : 50 € 1 an adhérent : 25 € Chèque à l'ordre de FFE

MAQUETTE

Charte Graphique : Force Motrice Mise en page : Karen Crochet

IMPRESSION

Imprimerie de Champagne Z.I. Les Franchises 52 200 Langres

COMMISSION PARITAIRE

0920 G 8036

ISSN 2115-4686

TIRAGE

6 750 exemplaires

PIÈCES JOINTES

L'Année équestre Grand Prix

Association loi 1901 Président Serge Lecomte Siège social : Parc Equestre Fédéral 41600 Lamotte

DEPOT LEGAL

Janvier 2016

EDITEUR

Fédération Française d'Equitation Parc Equestre 41600 Lamotte

DIRECTEUR DE LA PUBLICATIONSerge Lecomte

Officiel

FORCE RÉGLEMENTAIRE

Ceci est le mensuel officiel de la Fédération Française d'Equitation. Les informations portant la mention « Officiel » ont force réglementaire.

ABONNEMENT

Envoyer vos coordonnées et un chèque de 50 € à l'ordre de la FFE à FFE Club SIF 14490 Litteau. Préciser Abonnement à La <u>Ref au dos</u> du chèque.











■ VIE ÉQUESTRE

L'essentiel de vos rendez-vous
4
L'édito de Serge Lecomte
5
Objectif Rio 2016
5
Numéro de téléphone FFE unique
5
Salon du Cheval de Paris
6
On en parle au club-house
34

CLUBS

LeMemoClub2Préparer son déplacement à Lamotte8Le point sur la TVA au 1er janvier9Les atteintes du pied12Stages clubs au Parc25

FORMATION

Sortie des *Galops® Poneys*Formation professionnelle
continue au Parc

13

■ SPORT

Bilan et lauréats Grand National 14
Trot Top Tour 17
Tour d'honneur des équipes de France 18
Succès pour le Temps Optimum 19
Nouveautés compétition 2016 20
Nouveautés Generali Open de France 21
Nouveaux outils TREC 22

TOURISME

Numérisation GPS des itinéraires 23
L'Europe du Tourisme Equestre 24

■ RÉFÉRENCES

Abonnement REF 3
Carnet d'adresses 5
Nouveaux adhérents 26
Commissions juridiques 28

L'essentiel de vos rendez-vous









JUSOU'AU 6 MARS À PARIS (16E)

Le cirque Alexis Gruss reste Porte de Passy tout l'hiver. Au programme Pégase et Icare. Ce spectacle féérique de 2h30 réunit 40 chevaux sur la piste et plus de 20 écuyers et acrobates aériens sur terre et dans les airs. -15% sur présentation de la licence FFE 2016.

www.alexis-gruss.com / Réservations au 01 45 01 71 26

DU 20 AU 24 JANVIER À AVIGNON

Cheval Passion au Parc des Expositions d'Avignon : exposants, compétitions, animations, spectacles Poney Passion, Crinières d'Or, Cabaret Equestre, Bodega et aussi le Congrès FFE des Spectacles.

www.cheval-passion.com

DU 5 AU 7 FÉVRIER À BORDEAUX

Jumping international avec un CSIW5* et un CAIW. www.jumping-bordeaux.com

18 AU 20 MARS À PARIS

Saut Hermès au Grand Palais.

www.sauthermes.com

DU 24 AU 28 MARS À GÖTEBORG

Finale de la coupe du monde de saut d'obstacles en Suède. www.gothenburghorseshow.com

JEUX OLYMPIQUES DE RIO

Le programme des épreuves équestres : 6 au 9 août **CCE**

6 au 9 août 10, 11, 12 et 15 août 14, 16, 17 et 19 août

Dressage CSO

www.rio2016.com/fr

PRENEZ DATE

17 AVRIL

13^e Journée Nationale de l'Attelage de Loisir. www.ffe.com/tourisme

DU 30 MAI AU 5 JUIN

Semaine Européenne du Développement Durable. www.developpement-durable.gouv.fr

DU 2 AU 24 JUILLET

Generali Open de France, Lamotte (41) www.opendefrance.ffe.com

LE 18 SEPTEMBRE

27° édition de la Journée du Cheval. www.journéeducheval.ffe.com

CHAMPIONNATS DE FRANCE

14-16/05	41 Lamotte	MULTI	Gd Tournoi
27-29/05	92 Marnes la coquette	DRESS	Para
28-29/05	77 Fontainebleau	CHEVAL	DE CHASSE
03-05/06	72 Yvré L'Évêque	H-B	Am./Pro Féminines
17-19/06	92 Marnes la Coquette	H-B	Am./Pro Mixte
23-26/06	77 Fontainebleau	CSO	Master Pro
24-26/06	61 Le Pin au Haras	CCE	As Jeunes Cav.
30/06-03/07	72 Yvré L'Évêque	VOLT	Amateur & Jeunes
01-03/07	92 Marnes la Coquette	MULTI	Amateur Equipe
01-03/07	15 Polminhac	TREC	Jeunes & Ju.
01-03/07	72 Yvré L'Évêque	HUNTER	Amateur
02-10/07	41 Lamotte	MULTI	Open Poney
07-10/07	18 Vierzon	DRESS	Master Pro
14-17/07	47 Barbaste	CSO	As
15-17/07	61 Argentan	END	Amateur
16-24/07	41 Lamotte	MULTI	Open Club
22-24/07	92 Marnes la Coquette	CCE	As
28-31/07	77 Fontainebleau	CSO	Amateur
12-13/08	18 Lignières	END	Jeunes
18-21/08	45 Sandillon	MULTI	Major
18-21/08	41 Lamotte	CSO	Poneys 7 ans
18-21/08	51 Gionges	TREC AT.	
25-28/08	41 Lamotte	MULTI	Meeting
26-28/08	77 Le Pin	WEST.	Amateur
27-28/08	24 Monpazier	END	Major
27/08-04/09	77 Fontainebleau	CSO	Chevaux 7 ans
08-11/09	41 Lamotte	CCE	Master Pro
09-11/09	22 Corlay	ATT	Amateur
10-11/09	54 Rosières aux Salines	E. ISL.	Club
17-18/09	46 Labastide Murat	END AT.	Club
17-18/09	34 Montarnaud	ETRAV.	Club & Ama.
03-04/10	41 Lamotte	MULTI	Nat. Enseignants
07-09/10	18 Lignières	ATT	Amateur
07-09/10	12 Saint Salvadou	TREC	Amateur
21-23/10	72 Yvré L'Évêque	DRESS	Chevaux 7 ans
21-23/10	79 Saint Gelais	P.G.	Paires
27-30/10	40 Tartas	CCE	Amateur
27-30/10	72 Yvré L'Évêque	DRESS	Amateur & As

CARNET D'ADRESSES



Centre de contact

Téléphone 02 54 94 46 00 de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h les jours ouvrables. Ce numéro unique vous permet de joindre tous les services fédéraux de Lamotte, Boulogne et La Villette. Fax 02 54 94 46 30

Mails services FFE

FFE Affaires générales, direction@ffe.com

FFE Club,

club@ffe.com

FFE Communication,

communication@ffe.com

FFE Compétition,

competition@ffe.com

FFE Comptabilité,

comptabilite@ffe.com

FFE Contact,

questions@ffe.com

FFE Formation,

formation@ffe.com

FFE Parc parc@ffe.com

FFE Publications,

publications@ffe.com

FFE Qualité,

qualite@ffe.com

FFE Ressources,

ressources@ffe.com

FFE Tourisme,

tourisme@ffe.com

FFE en ligne

Site internet FFE

www.ffe.com

Site mobile FFE Club SIF mobi.ffe.com

Site mobile FFEcompet

mffecompet.ffe.com

Twitter officiel

FFE@FFEquitation

Page officielle FFE Facebook

www.facebook.com/FFEofficiel

Page Parc Equestre Facebook

www.facebook.com/Parc-Equestre-Federal

www.jacebook.com/Parc-Equestre-Feaera **Page Grand National Facebook**

www.facebook.com/GrandNationalFFE

Courriers FFE

Tous les courriers sont à adresser à : FFE Parc Equestre 41600 LAMOTTE Passeports FEI à adresser à : FFE 9 Bd Macdonald 75019 PARIS Site de Boulogne :

FFE 81 av. Edouard Vaillant 92517 BOULOGNE CEDEX

L'édito de Serge Lecomte

Je vous souhaite à vous et à vos proches le meilleur pour 2016.

Soyons enthousiastes et déterminés pour conduire nos activités équestres et partager nos valeurs de respect des autres, des animaux et de la nature.

Bien sportivement, Serge Lecomte





Objectif Rio 2016



La FFE a réuni cavaliers et propriétaires du groupe JO-JEM pour une présentation détaillée des aspects administratifs et logistiques des Jeux de Rio 2016. Sophie Dubourg, DTN, chef de mission et Quentin Simonet, son adjoint pour les JO, ont présenté le site, les hébergements des chevaux et des cavaliers, le Club France, les plannings, etc. avant de tous se retrouver sur l'estrade pour la photo de famille.

NUMÉRO UNIQUE DE LA FFE: 02 54 94 46 00

En place depuis 2 ans, le centre de contact FFE est maintenant pleinement opérationnel avec un suivi et une traçabilité des appels pour éviter les messages perdus.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Fédération Française d'Equitation est à contacter via un numéro unique le 02 54 94 46 00. Tous les appels sur les anciennes lignes directes sont reroutées sur ce numéro unique. Ne perdez pas de temps, appelez le 46 00.

Par ailleurs, pour vos questions par mail, utilisez le mail générique questions@ffe.com. C'est l'assurance que votre mail sera transmis à la bonne personne et que le traitement de la réponse à votre question sera suivi.



Climat, honneurs et rencontres

Décembre est le mois du Salon de Paris et des trophées de l'année. Récapitulatif des temps forts du Salon et des personnalités mises à l'honneur.

CHEVAUCHÉE POUR LE CLIMAT



L'ariégeois Jacques Arthuys, militant de la cause environnementale a traversé la France à cheval depuis son club de Pamiers jusqu'à Paris pour se rendre à la COP21. Il est venu partager son expérience avec les passionnés d'équitation lors d'une conférence de presse au Salon jeudi 3 décembre. Accompagné durant toute son aventure par la FFE, il a été équipé d'une balise GPS qui a permis de suivre son parcours en direct étape par étape et de présenter en utilisation réelle le projet du SIG, Système d'Information Géographique, de numérisation des itinéraires équestres développé par la FFE.

TROPHÉES GENERALI DU SPORT RESPONSABLE

A l'initiative de Generali, 7 Trophées du Sport Responsable ont été décernés et remis par Zinedine Zidane, Président du Jury, lors d'une cérémonie qui s'est tenue jeudi 10 décembre, au Stade de France.

Trois clubs de la FFE étaient nominés cette année ainsi que le CRE Centre Val de Loire pour le Prix Spécial du Jury. Le Centre Equestre d'Yssingeaux (43) et la Ferme Equestre de Chozal (73) se classent 2^{es} dans leurs catégories respectives, à savoir « Accessibilité » et « Eco-responsabilité ».

Grâce à la mobilisation de ses communautés de fans sur les réseaux sociaux, la FFE, première signataire de la Charte il y a 4 ans, décroche la 2e place du Coup de Cœur des Internautes 2015 avec 3 889 voix, après une remontée spectaculaire. Le prix revient à la Fédération Française de Badminton.

Pour Eric Lombard, Directeur Général de Generali France, « Notre mission d'assureur consiste aussi à promouvoir les bons réflexes santé et sécurité sur les terrains, auprès des millions de sportifs. Les bonnes pratiques en faveur de l'égalité des chances progressent, ainsi que la protection de l'environnement et la reconversion des sportifs. C'était l'objectif de Generali et cela renforce notre volonté de poursuivre notre action avec des fédérations et des structures sportives. »

En savoir plus : www.sportresponsable.com Twitter : @Sport_resp Hashtag dédié : #SportResp2015

SOPHIE DUBOURG, ENTRAÎNEUR DE L'ANNÉE



Jeudi 3 décembre en soirée, la DTN, Sophie Dubourg, a été honorée lors de la cérémonie de remise des Trophées de l'Homme de l'année L'Eperon. Devant de nombreuses personnalités du monde du cheval, elle a été sacrée « Entraîneur de l'année » pour avoir catalysé les énergies qui ont permis la qualification de la France dans les trois disciplines olympiques aux JO de Rio. L'homme de l'année toutes catégories est Camille Condé-Ferreira, 16 ans.

EQUIRENCONTRES AVEF MERIAL

Le samedi 5 décembre, se sont tenues les Equirencontres AVEF Merial 2015, organisées par Merial, leader mondial en santé animale, en partenariat avec l'Association Vétérinaire Équine Française. Les conférences, axées cette année sur le thème de la nutrition équine, se sont adressées au plus grand nombre : cavaliers, dirigeants de club, propriétaires, éleveurs. marchands... Retrouvez l'intégralité des échanges sur la chaine FFE TV-MERIAL sur Dailymotion.

MISES À L'HONNEUR FFE

Lors de la soirée Grand National, au CNOSF, le 15 décembre, ont été mis à l'honneur par la FFE:

Simon Delestre pour sa médaille de bronze aux Europe CSO.

Thomas Carlisle, Karim Florent Laghouag, Mathieu Lemoine et Thibaut Vallette pour la médaille de bronze par équipe aux Europe CCE. Thibaut Vallette pour sa médaille individuelle au même championnat.

Les 3 entraîneurs nationaux, Jan Bemelmans, Thierry Touzaint et Philippe Guerdat pour la qualification de la France par équipe pour les JO de Rio 2016.

Philippe Limousin pour son engagement au service du dressage.

Dédicaces et compétition

1 - La FFE faisait stand commun avec le CREIF. 2 & 3 - Dédicaces des voltigeurs de la Team Noroc de Jacques Ferrari et démonstration de mise en condition du cavalier. 4 & 5 - Dédicaces des médaillés de bronze aux Europe CCE et CSO. 6 - Anne-Catherine Loisier, présidente de la section Cheval du groupe d'étude Élevage du Sénat, reçue par Serge Lecomte, François Lucas et Frédéric Bouix. 7 - Jacques Arthuys a clôturé avec les cavaliers du Salon sa chevauchée pour le climat depuis Pamiers (09). 8, 9 & 10 - Patrice Delaveau / Lacrimoso 3*HDC-JO/JEM, vainqueur du GP Longines Masters, suivi par Simon Delestre / Ryan des Hayettes*Hermes-JO/JEM. Simon remporte la Gucci Gold Cup avec *Chesall* devant Patrice / *Leontine Ledimar Z*HDC.* **12** - RY Bost / Pégase du Murier -JO/JEM est 3^e du Longines Speed Challenge. 13- Nicolas Andreani gagne l'étape Coupe du Monde de voltige devant Clément Taillez. © FFE/PSV

Pour que seul *compte le sport!*

Une intendance bien préparée permet à chacun de se concentrer sur l'objectif sportif. Gros plan sur les détails pratiques facteurs de sérénité, donc de réussite.

VOYAGE

Préparer son voyage, c'est prévoir le transport, l'hébergement et les repas de l'équipe et des équidés, la liste du matériel à emporter, le planning et les rôles et missions de chacun. Il est bon d'arriver suffisamment tôt la veille de la première épreuve pour avoir le temps de s'installer et de faire son repérage. Prendre aussi en compte les temps de transport et le bien-être des chevaux. Voir à ce sujet les informations de l'Espace Ressources à la rubrique Equidés / Transport.

BOXES

Pour tous les championnats, le Parc propose à la location des boxes et des emplacements. La réservation se fait en ligne et la confirmation est affichée en ligne. Toute la procédure est en ligne sur les sites http:// grandtournoi.ffe.com http://opendefrance.ffe. com. Les boxes sont à réserver à l'engagement pour le Grand Tournoi. L'ouverture des réservations en ligne est le 7 avril pour le Generali Open de France.

EMPLACEMENTS

Les emplacements d'envi- 73. Site : vron 100 m² permettent logne.com.



d'installer un campement provisoire de camions, caravanes, tentes, etc, avec des blocs sanitaires en dur. Il y a des emplacements de type camping dans la zone des boxes bleus et des emplacements où l'on peut mettre des poneys en paddock dans la zone des boxes verts pendant le Generali Open de France poney.

HÉBERGEMENTS HORS SITE

Center Parcs offre plus de 4 000 lits à quelques kilomètres du Parc. Il s'agit de locations de bungalows indépendants. Les hôtels, chambres d'hôte et gîtes permanents sont nombreux alentour. La réservation se fait souvent d'une année pour l'autre. De plus, il y a des hébergements temporaires chez l'habitant. Contact FFE: open@ffe.com. Contact Office de Tourisme Cœur de Sologne 02 54 83 01 73. Site: www.ot-coeurdesologne.com.

REPAS

En cas d'emplacements sur le terrain ou de regroupement de l'équipe sur un site unique, il est courant que chacun mange sur site le midi et de prévoir un repas commun le soir. Cela signifie qu'il faut un planning avec l'indication précise de qui fait quoi. Il y a une boulangerie, une épicerie et tous types de restauration sur le terrain. Attention, une course en ville peut prendre 2h en période de championnat avec les embouteillages.

PLANNING

L'idéal est de préparer un document unique qui indique à tout le monde les jours, les heures, les missions, les épreuves, etc. On l'affiche au club avant de partir et sur place pendant le championnat. C'est un peu le conducteur de l'événement. Il doit permettre à chacun de savoir au jour le jour ce qui va se passer et ce qu'il doit prévoir et / ou faire. Il est utile qu'une personne soit chargée de seconder chaque cavalier pendant sa détente et son épreuve pour lui tenir le poney, lui chercher ce qui lui manque...

PRATIQUE

Dans la liste de matériel, prévoir la brouette, les fourches et les balais pour tenir les écuries propres, des vélos avec antivol, un ou des cadenas à numéros pour fermer la sellerie. On peut acheter foin, paille et copeaux sur place.

Chaque engageur reçoit à l'avance ses numéros de boxes ou d'emplacements et ses badges, 1 par équidé maximum. Penser à co-voiturer pour limiter les places de parking. A noter que le site www.horsepooling.com facilite le covoiturage cavaliers, chevaux et poneys. Compter davantage sur les SMS que sur le téléphone. Le réseau peut saturer. Prévoir un point de rencontre précis, par exemple en donnant le numéro d'un box ou devant le stand FFE à côté de l'accueil concurrents du Pavillon Fédéral. Bons championnats.

- D Lambert & G Doublier

Appliquer le bon taux à chaque prestation

Depuis près de 2 ans, les nouveaux taux de TVA sont mis en place. La nouvelle année est l'occasion de faire un point sur l'application des taux dans les prestations fournies par les centres équestres.

LÉGISLATION APPLICABLE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2014

Au vu de la mobilisation et de la négociation avec le Gouvernement et afin de ne pas impacter trop durement les centres équestres, le taux de 7% a pu être conservé pendant une année de transition en 2014 sous conditions. En dehors de cette dérogation, depuis le 1er janvier 2014, 3 taux distincts sont applicables aux activités équestres.

Taux normal 20 %: Encadrement, location d'équidés, etc.

Taux intermédiaire 10 %: Elevage (prise en pension poulinière, location d'étalon, etc.)

Taux réduit 5,5%: Droit d'utilisation des installations sportives, découverte avec l'environnement équestre, etc.

ACTIVITÉS EN CENTRE ÉQUESTRE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, il convient de bien distinguer les prestations réalisées dans un centre équestre. Par exemple, pour une séance d'équitation, une partie de la prestation sera facturée à hauteur de 5,5% pour l'utilisation des installations



sportives et la partie restante pourra être soumise à un taux de 20%.

La répartition de ces taux varie selon les structures, il n'existe pas une grille de lecture unique pour tous les centres équestres. Ainsi, plusieurs indices doivent être pris en compte pour élaborer une clef de répartition propre à un établissement: les charges financières et l'amortissement des infrastructures sportives, le temps d'entretien, la fréquence d'utilisation, etc. En cas de contrôle, il sera important de justifier la répartition opérée en fonction des coûts réellement subis et de vérifier la cohérence dans l'affichage des tarifs (internet, affichage club, etc.) Par ailleurs, l'inscription de vos installations sportives au RES, Registre des Equipements Sportifs, est une des conditions d'utilisation du taux à 5,5%.

Une réponse du ministre de l'agriculture a précisé

que ce taux de 5.5% était applicable aux activités de découverte proposées à des publics spécifiques (scolaires, handicapés et personnes en voie d'insertion).

ENGAGEMENTS EN COMPÉTITION

Plusieurs contrôles l'administration fiscale ont fait état de redressements quand des organisateurs assujettis à la TVA n'appliquaient pas de TVA sur les engagements. Dès lors, une incertitude demeurait sur le taux applicable à cette opération. Des rescrits fiscaux demandés par la FFE ont confirmé l'exonération de TVA sur la part fédérale. En revanche, ils ont indiqué que la part librement fixée par l'organisateur était soumise à TVA à un taux de 5.5% si elle est liée à l'utilisation des installations sportives. Un club engageur, sauf s'il refacture à ses clients

exactement le montant de l'engagement au titre des débours, doit, s'il veut récupérer la TVA sur les engagements, faire une demande de facture auprès de l'organisateur.

LEXIQUE

Bulletin Officiel des Finances Publics (BOFIP): commentaires de la législation fiscale publié par la Direction Générale des Finances Publiques.

Rescrit fiscal: consultation auprès de l'administration fiscale dont la réponse l'engage. Un rescrit peut être demandé par un centre équestre pour sa situation.

Question parlementaire : demande de renseignement qu'un parlementaire adresse à un ministre et dont la réponse est publiée au Journal Officiel. ■

EN SAVOIR PLUS

Espace Ressources sur la TVA BOFIP Activités hippiques – Taux applicables Question parlementaire n° 48444 de M. André Chassaigne



EN BOUTIQUE À LA FFE

COMMANDE DIRECTE EN LIGNE

Les **Guides Fédéraux FFE** sont disponibles à la Boutique en ligne FFE.

Cliquer sur Boutique à la page d'accueil <u>ffe.com</u> ou saisir boutique.ffe.com dans votre barre d'adresse.

COLLECTION GUIDES GALOP®

GALOPS® PONEYS



LES 6 CHAPITRES:

- ► Poney® de Bronze
- ▶ Poney® d'Argent
- Poney® d'Or
- ► Galop® de Bronze
- ► Galop® d'Argent
- ► Galop® d'Or

Spécial ENFANTS

GALOPS® DE CAVALIERS









IES 6 CHAPITRES:

- Connaissances aénérales
- ► Connaissance du cheval
- S'occuper du cheval
- ▶ Pratique équestre à pied
- Pratique équestre à cheval
- Passer son Galop®

Avec le PERMIS CHEVAL® dans le Galop®4

COLLECTION GUIDES DISCIPLINES

LES 5 CHAPITRES:

- Présentation
- Débuter l'activité avec des fiches séances
- **▶** Participer à des compétitions
- Organiser des compétitions
- Participer à l'encadrement







COMMANDE PAR FORMULAIRE PAPIER

Un bon de commande Boutique est disponible à la page <u>ffe.com/club/Pedagotheque.</u>
Il vous permet de demander le prélèvement sur votre compte club des sommes correspondant à votre commande de documents pédagogiques.



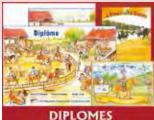
Pour avoir davantage d'exemplaires des documents du colis de rentrée.



Pour disposer des documents utiles pour prospecter les classes et les accueillir.



Pour organiser des cérémonies solennelles de remises de Galops® fédéraux.



Pour concrétiser les premiers acquis des groupes et cavaliers de passage.





Les enfants à poney ont leurs Galops®

Applicable depuis le 1^{er} janvier dernier, le nouveau programme des Galops® Poneys est développé dans le nouveau Guide Fédéral qui vient de sortir avec affiche, plan de formation et dépliant pour les familles. Présentation.

LE CONCEPT

Présenté en avant-première aux Fédératives de Valence, le concept a fait l'unanimité. Rappelons que les Galops® Poneys s'adressent aux enfants de 3 à 10 ans qui montent des poneys. Ils comportent 2 cycles de 3 étapes chacun. Les Poneys de Bronze, d'Argent et d'Or s'adressent aux plus petits. Les Galops® de Bronze, d'Argent et d'Or s'adressent aux plus grands.

LES NOUVEAUTÉS

La principale nouveauté est la disposition des compétences à acquérir par les enfants pendant leurs années poney sur une échelle de progression raisonnée pour aller du plus simple au plus complet. Les petits paliers à franchir permettent de toujours rester dans une pédagogie de la réussite en suivant les étapes d'une progression accessible. L'autre nouveauté est l'identification comme compétence d'aptitudes qui ne faisaient pas l'objet d'évaluation, comme par exemple savoir caresser le poney.

LE LIEN AVEC LES GALOPS® **DE CAVALIER**

Les compétences à acquérir pour chaque Galop® Poney sont groupées en



5 rubriques qui déclinent pour les enfants à poney les 5 rubriques des Galops® de cavalier. Elles ont pour titres Connaissances générales, Connaissance du poney, S'occuper du poney et de son matériel, Pratique équestre à pied et Pratique équestre à poney. Un enfant qui a le Galop® d'Or a déjà acquis les compétences du Galop® 1 de cavalier et une partie de celles qui sont au programme du Galop® 2. Il pourra valider directement son Galop® 2 sans passer le Galop® 1.

LES VALIDATIONS **INFORMATIQUES**

Chaque Galop® Poney se valide en une seule fois. Les diplômes Poney s'ajoutent à la liste des Galops® et se valident de même avec un code examinateur enseignant. Selon l'âge de l'enfant, il est possible de valider directement un niveau de Galop® Poney sans avoir à valider les niveaux précédents. C'est utile pour les enfants qui débutent assez tard et qui peuvent acquérir les compétences de plusieurs niveaux en une année.

LE GUIDE FÉDÉRAL

Le Guide Fédéral Galops® Poneys s'adresse parents pour qu'ils puissent accompagner leur enfant dans sa grande aventure de découverte du monde des poneys et du poneyclub. Il est largement illustré par les dessins d'Hirlay, le créateur de Trop Top, le poney fédéral. Il développe en détail chacune des 20 ou 24 compétences de chaque diplôme Poney ou Galop®. Il comporte en ouverture de chapitre le diplôme et son programme. De plus, des encadrés qui sont un peu le mot du moniteur aux parents expliquent pourquoi on fait ceci ou cela et qu'est-ce que cela implique pour l'enfant.

PRIX PUBLIC 10 €UROS

La 1e édition publique du Guide intégrant les leçons des Fédératives est en vente au prix de 10 €uros pour favoriser la diffusion de cet ouvrage qui a vocation à devenir la référence incontournable des enfants cavaliers à poney. Comme pour tous les autres Guides Fédéraux, les clubs peuvent l'acquérir en nombre au tarif préférentiel revendeur.

LA PROMOTION **DU PROJET**

Chaque club a reçu / ou va recevoir prochainement un kit découverte des Galops® Poneys avec 1 exemplaire du Guide Fédéral Galops® Poneys, 1 exemplaire du Plan de formation de l'enfant cavalier, 1 affiche promotionnelle à mettre au club et 1 lot de dépliants pour présenter le programme et le **Guide** aux familles.

La DTN, dont Emmanuelle Schramm qui a conçu les contenus, sont à la disposition des CRE et des CDE pour présenter le projet lors des réunions d'enseignants. L'espace Formation Cavalier du site ffe.com comporte ces documents. Le Guide est en vente à la Boutique en ligne FFE.

- Danielle Lambert

Redoubler de vigilance en hiver!

Protégé par son poil ou par une couverture, le cheval s'acclimate bien aux descentes de températures. Mais l'humidité est l'ennemie des pieds et des membres. Conseils de vigilance.

CHEVAUX AU TRAVAIL

N'abusez pas de la douche. Travailler sur des terrains humides nécessite une certaine vigilance :

- Vérifier l'absence de boue séchée sur le membre avant la pose des guêtres et de blessures lors du retrait : le sable mouillé s'insinue partout, les blessures de la peau par « abrasion » sont fréquentes.
- Penser à curer les pieds avant, mais surtout après le travail pour contrôler l'absence de corps étranger.
- Ne pas systématiser la douche, la réserver aux moments où les membres sont vraiment mouillés et sales.
- Eviter de savonner sans raison: l'eau du robinet et beaucoup de produits altèrent le biofilm naturel qui protège la peau et la prédisposent au

EN SAVOIR PLUS
Formation: Prévention
et soins de première
urgence 1 jour.
http://www.ifce.fr/
haras-nationaux/formations/gestion-conduiteequides/2/
Fiches équipaedia:
Soins et prévention sur
le site de l'Ifce:
www.ifce.fr onglet
« connaissances » - maladies infectieuses – dermatophilose



développement de germes indésirables.

- Sécher toujours les membres après la douche ou le travail, d'autant plus s'ils ne sont pas tondus.
- Surveiller l'apparition de lésions pour mettre rapidement en œuvre un traitement adapté.

AU BOX

Surveiller inactivité et humidité des litières.

S'il n'est pas mouillé et en courant d'air, le cheval est moins gêné par les températures hivernales que beaucoup de cavaliers!

Lorsque le mauvais temps s'installe, le nombre et la durée des sorties s'amenuisent. La réduction de l'activité engendre :

- Une moins bonne stimulation de la circulation sanguine dans les membres, prédisposant aux engorgements (poteaux).
- Une énergie décuplée lors des sorties, notamment en



extérieur qui les rendent sportives (!), et prédisposent le cheval aux blessures musculaires et tendineuses, lors de démarrages soudains sur un organisme peu échauffé, mais également aux chutes.

Dans une atmosphère souvent confinée aux écuries, l'humidité de l'air et le microbisme ambiant sont plus élevés. L'entretien des litières est capital pour éviter la pourriture des fourchettes. En complément, du goudron de Norvège peut être appliqué sur sole et fourchette bien sèches – une à deux fois par semaine.

AU PRÉ

Réservez des abris et surveillez pieds et pâturons.

Pour les animaux habitués à vivre au pré, il est tout à fait possible, sous nos latitudes, d'y passer l'hiver.

Les sols devenant boueux et parfois profonds, il importe de sélectionner les parcelles les plus adaptées :

- Présentant des abris naturels ou artificiels où les animaux peuvent s'abriter de la pluie et du vent, idéalement les pieds au sec.
- Si possible, le lieu sera choisi pour la distribution de fourrage, incitant les animaux à y séjourner, sous réserve de pouvoir être entretenu pour éliminer les accumulations de crottins.

Les membres seront examinés quotidiennement avec attention :

- Les blessures risquant de passer inaperçues dans les poils longs.
- Les creux des pâturons où se développent crevasses et affections liées à l'humidité : les poils des fanons en excès seront coupés.
- Les queues trop longues qui, détrempées, entretiennent l'humidité au niveau des postérieurs seront raccourcies.
- La saison est propice aux abcès de pieds, y penser lors d'apparition soudaine d'une boiterie.
- Les jeunes chevaux, les chevaux à membres très poilus ou à peau très fine sont plus sujets aux affections de peau. De même, les membres et pieds blancs sont plus fragiles. Ainsi, ces quelques attentions supplémentaires permettront à vos chevaux de traverser l'hiver sans souci!■

- Laetitia Marnay, James Etiemble, Ifce



Stages enseignants

La FFE organise cet hiver des stages de formation professionnelle continue pour les dirigeants, enseignants et les animateurs au Parc Équestre Fédéral avec des intervenants connus et reconnus. Fort du succès des années précédentes, nous proposons le programme suivant.



STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

JEUDI 14 ET VENDREDI 15 JANVIER Élaborer le développement de son établissement, piloter et construire son business plan avec Franck LE GOUIC, formateur chef d'entreprise, conseiller en entreprise, formateur en management opérationnel d'équipe, management stratégique, vente...



TOUT PETITS

JEUDI 21 ET VENDREDI 22 JANVIER Equitation pour les tout petits avec Josette RABOUAN, fondatrice du Poney Club de la Forêt de Moulière (86), spécialiste de l'équitation pour les tout petits.



COMMERCIALISATION

JEUDI 21 ET VENDREDI 22 JANVIER Concevoir et piloter la mise en œuvre de son Plan d'Action Commercial avec Franck LE GOUIC, formateur chef d'entreprise, conseiller en entreprise, formateur en management opérationnel d'équipe, management stratégique, vente...



TRAVAIL À PIED

LUNDI 25 ET MARDI 26 JANVIER Travail à pied : longe et longues rênes avec Déborah SOKIC, BEES 1, BFEE 1, Experte fédérale travail à pied : longe et longues rênes.



TECHNIQUE DE VENTE

JEUDI 4 ET VENDREDI 5 FÉVRIER Optimiser la relation client pour mieux vendreavec Franck LE GOUIC, formateur chef d'entreprise, conseiller en entreprise, formateur en management opérationnel d'équipe, management stratégique, vente...



TRAVAIL À PIED

LUNDI 7 ET MARDI 8 MARS Enseignements du travail à pied en lien avec le programme des Galops® avec Guillaume ANTOINE, BEES 2, BFEE 3, expert fédéral équitation éthologique, coach certifié par l'institut de coaching international de Genève.



PRATIQUE

Lieu : Parc Equestre Fédéral de Lamotte

Hébergement : sur place en pension complète. Possibilité d'herbergement à l'hôtel avec supplément tarifaire.

Financement : possibilité de prise en charge FAFSEA / VIVEA / AGEFICE

Renseignements : FFE Formation 02 54 94 46 25 - camille.amos@ffe.com

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez l'intégralité des formations proposées sur l'espace enseignants de ffe.com: plaquette, fiches stages et fiches d'inscription. Vous y trouvez aussi une rubrique formation continue et une rubrique Experts fédéraux. A consulter page www.ffe.com/enseignant.



Grand National *grand succès*

Le Grand National FFE Equidia Life 2015 se distingue par des records de participation et de performance avec la détection de 2 champions qui ont contribué à la qualification de la France aux JO de Rio en CCE et en dressage, le LCL Thibaut Vallette et Pierre Volla.

18 DÉPARTEMENTS, 12 RÉGIONS. 108 ÉCURIES

Le CSO s'est disputé sur 9 régions et 10 départements, le CCE et le dressage, chacun sur 5 régions et 5 départements. Cela a correspondu à 22 étapes, 10 en CSO, 6 en CCE et 6 en dressage. A noter que le record du nombre d'écuries est battu avec 108 écuries contre 86 en 2008, année de création du circuit.

904 ENGAGEMENTS

En 2015, on a enregistré 904 engagements, 611 en CSO, 163 en CCE et 130 en dressage. Ils concernent 433 chevaux différents, ayant participé à un GP Pro Elite, 296 en CSO, 83 en CCE et 54 en dressage, et 305 cavaliers différents, 198 en CSO, 60 en CCE et 47 en dressage.

724 020 € DISTRIBUÉS

Les dotations distribuées se montent à 724 020 €. 320 900 € de la part des organisateurs + 132 000 € de la part de la FFE, soit 452 900 €, en CSO. 114 480 € de la part des organisateurs + 82 000 € de la part de la FFE, soit 196 480 €, en CCE.

26 640 € de la part des orga-



nisateurs + 48 000 € de la part de la FFE, soit 74 640 €, en dressage.

PALMARÈS DRESSAGE

Podium 2015 remis par Marina Caplain Saint André:

1 Écurie Côté Paddock -François Tanguy / Claire Gosselin & Pauline Leclercq. 2 Écurie Antarès Distribution / Marine Subileau & Nicole Favereau

3 Écurie Kineton - Decovert Equestre / Marie-Emilie Bretenoux & Pierre Volla

Challenge des propriétaires L'Eperon remis par Christelle Iraola-Maître, responsable de l'information: Jean Bretenoux, propriétaire de Quartz of Jazz, cheval de Marie-Emilie Bre-

Challenge FFE des Jeunes remis par Marina Caplain Saint André: Marine Subileau - Ecurie Antarès Distribution

Challenge Equistro des Grooms remis par le Dr Vétérinaire Alain Cosnier,



Directeur France de Vetoquinol, cadeaux remis par Olivier Dumoulin, gérant de Privilège Equitation : Guillaume Caucat, groom de Marie-Emilie Bretenoux

PALMARÈS CCE

Podium 2015 remis par Emmanuel Feltesse

1 Ecurie Theault - Maximat / Thomas Carlile & Nicolas Touzaint

2 Ecurie Antarès - Horsealot.com / Gwendolen Fer & Karim Florent Laghouag

3 Ecurie Antares / Cédric Lyard & Véronique Réal

Challenge des propriétaires L'Eperon remis par Christelle Iraola-Maître : SARL Les Ecuries de Carlile Complet Eventing représentée par Thomas Carlile et la SCEA de Beliard représentée par Roselyne Brescon propriétaires de Sirocco du Gers-JO/JEM, cheval de Thomas Carlile

Challenge FFE des Jeunes Seniors Devoucoux remis Benjamin Bourdin, conseiller technique: Benjamin Houry - Ecurie RXR Horseriding – Cavalequia Challenge FFE des Jeunes Cavaliers Devoucoux remis par Benjamin Bourdin: Stéphane Landois

Challenge Equistro des Grooms remis par le Dr Vétérinaire Alain Cosnier et cadeaux remis par Olivier Dumoulin: Heva Delpech, groom de Thomas Carlile

PALMARÈS CSO

Podium 2015 remis par Frédéric Morand

1 Ecurie Tender Capital -You First Srl / Mathieu Billot & Edouard Mathé

2 Ecurie Air Pegasus - Hôtel de Vendôme / Alix Ragot & Axel Van Colen

3 Ecurie Horsealot.com / Emeric George & Geoffroy de Coligny

Challenge des propriétaires L'Eperon remis par Christelle Iraola-Maître : Serge Batailler, propriétaire de Shiva d'Amaury, cheval de Mathieu Billot

Challenge FFE des Jeunes CWD remis par Guillaume Girard: Morgan Bordat -Ecurie Barletta - Regarde Moi II

Challenge Equistro des Grooms remis par le Dr Vétérinaire Alain Cosnier, cadeaux remis par Olivier Dumoulin: Florie Laurent, groom de Mathieu Billot.



Lauréats 2015

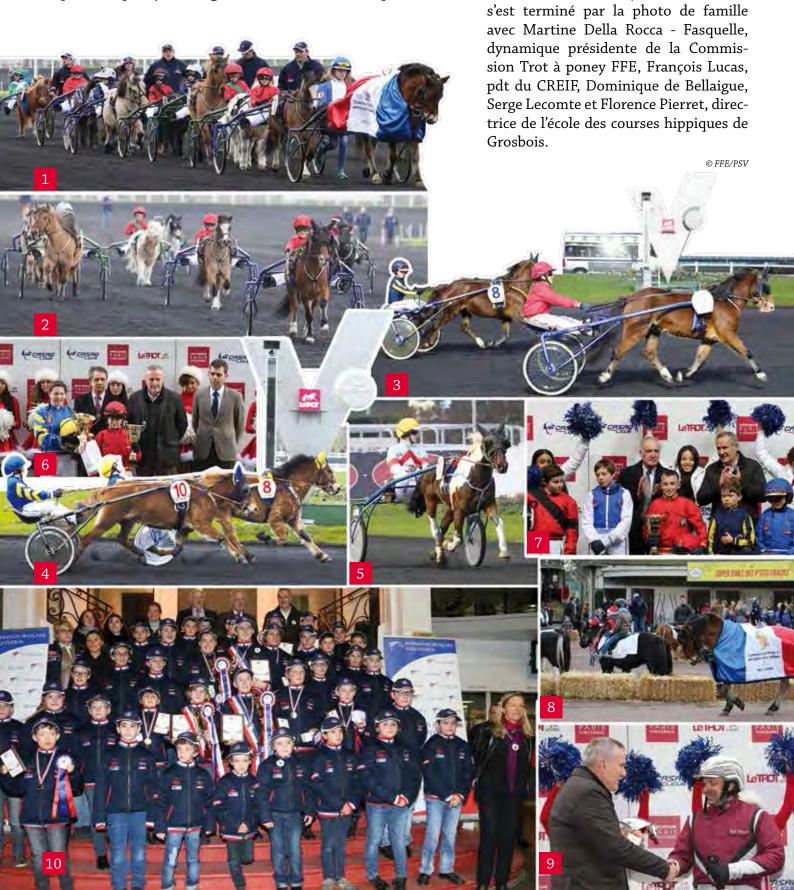
2 - La famille Grand National s'est réunie au CNOSF pour la remise des prix sous l'œil attentif de Jean Morel, directeur du circuit.
 3 - Les lauréats et partenaires dressage.
 4 - Les lauréats et partenaires CCE.
 5 - Les lauréats et partenaires CSO.
 6 - Pauline Leclercq & Claire Gosselin.
 7 - Thomas Carlile, Marc-Henri et Corinne Méheust et Nicolas Touzaint.
 8 - Mathieu Billot.
 9 - Serge Lecomte.

© FFE/PSV



Trot à poney à Vincennes

1 - Le 20 décembre, les championnats de France de Trot à poney ont commencé par le défilé des drivers Mini et Junior. 2, 3, 4 & 5 - Chloé Fossiez s'impose en Mini 7-9 ans, Fabien Feutrel en Mini 10-11 ans, Callista Bizoux devant son frère Loris en Junior 11-13 ans et Quirin Decaudin en Junior 14-16 ans. 6 & 7 - Serge Lecomte a remis les prix, avec Pascal Boey, pdt de l'Union Nationale des Amateurs de Trot, et Frédéric Bouix, puis avec Dominique de Bellaigue, pdt du Trot. 8 - Pour ce Superdimanche, les enfants pouvaient faire des baptêmes à poney. 9 - Serge Lecomte félicite le vainqueur du Prix de la FFE, 5° course de la journée. 10 - Tout



Martine Della-Rocca

Bruce Millet

LES KADS DUTROTE



12 €

Sortie Décembre 2015

Renseignements / Réservations : 06 70 56 64 53 www.junior-trot.fr (boutique en ligne)

Tour d'honneur des équipes de France

DELAVEAU 1ER À PARIS



Le 6 décembre, Patrice Delaveau remporte le GP des Longines Paris Masters sur Lacrimoso 3*HDC-JO/JEM, prop haras des Coudrettes, devant Simon Delestre / Hermès Ryan des Hayettes-JO/JEM, prop son cavalier et P Berthol. Pénélope Leprévost est 8° sur Flora de Mariposa-JO/JEM, prop G Mégret du Haras de Clarbec.

DELESTRE 2^E À GENÈVE



Le 12 décembre, Simon Delestre se classe 2° de la finale Top Ten Tolex IJRC avec *Hermes Ryan-JO-JEM, prop cav et P Berthol. Pénélope Leprévost est 5° avec Flora de Mariposa*-JO-JEM, prop G Megret du Haras de Clarbec.

Le lendemain, avec *Qlassic Bois Margot*-JO-JEM*, prop Haras du Bois Margot, Simon est second du GP du 55° CHI5*.

EPAILLARD, 6^E À LA COROGNE

Le 13 décembre, Julien Epaillard est 6° du CSI 5* de La Corogne avec *Quatrin de la Roque*, prop EURL Top Stallions Company.



DUFRESNE 1ER À GENÈVE



Le 13 décembre, Sidney Dufresne remporte le cross indoor de Genève avec Looping de Buissy, prop Y Dufresne. Karim Florent Laghouag / Punch de l'Esques*-JO-JEM, prop A Célerier, et Nicolas Touzaint / Lesbos, prop M Burgaud, sont respectivement 3e et 4e.

SERRE 4^E À MADRID

Le 1^{er} décembre, Arnaud Serre se classe 4^e du CDI 3* de Madrid sur Robinson de Lafont*de Massa-JO/JEM, prop S Massa.

SIMON GAGNE PONTONX SUR L'ADOUR



Le 12 décembre, Elisa Simon remporte la course CEI3* sur *Sirène de Suleiman*, prop D & V Florence, devant 4 autres cavaliers français. 2°: Achille Donnais / *N'Our*. 3°: Cécile Totain / *Koheilan*. 4°: Marion Wasilewski / *Shagya*. 5°: Enora Boulenger / *Jade de Bozouls*. Anaïs Noailles est 7° avec *Al Fee de Boz*.

MOURIER 2^E À GENÈVE

Le 13 décembre, Sébastien Mourier se classe 2° de l'étape coupe du monde d'attelage de Genève.

RANKING LISTES FEI

Les Rankings FEI de décembre 2015 comptent 9 Français dans le top 50 mondial des disciplines olympiques. En saut d'obstacles, le britannique Scott Brash est toujours N°1 mondial devant l'américain Kent Farrington et Pénélope Leprevost qui reste 1° cavalière mondiale. Simon Delestre remonte de la 9° à la 4° place. Kevin Staut est 14°, Patrice Delaveau, 18°, et Roger-Yves Bost, 36°.

En CCE, le N°1 mondial est toujours Michael Jung. Astier Nicolas est 22° , Cédric Lyard est 34° et Karim Florent Laghouag est 36° .

En dressage, la N°1 mondiale reste Charlotte Dujardin. La meilleure Française, Karen Tebar, est 41° .

A noter que nos cavaliers d'endurance font un carton avec 22 cavaliers dans le top 50. La meilleure Française est Virginie Atger, 2^e.

Les listes complètes sur www.fei.org/Ranking.



ANDREANI GAGNE À PARIS



Le 28 novembre, Nicolas Andreani / Quiece d'Aunis, longé par Sandra Tronchet, s'adjuge l'étape Coupe du Monde de voltige devant Clément Taillez / Dyronn, longé par Cédric Cottin, et Ivan Nousse / EDE, longé par Schelp Lensing Elke. En individuel femmes, Manon Noel / Kirch de la Love, longé par Kévine Moneuse, est 2°.

TAILLEZ 2E À SALZBOURG



Le 6 décembre, Clément Taillez / Dyronn, longé par Cédric Cottin est 2^e du CVIW de Salzbourg devant Vincent Haennel, 3^e avec Quartz d'Olbiche, longé par Fabrice Holzberger.

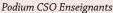
MUSSET 3^E À MADRID

Le 1er décembre, Anne-Sophie Musset est 3° du CVIW avec *Papillon de Laume*, longé par Danièle Agnus. ■

Succès pour le Temps Optimum

L'utilisation du Temps Optimum à l'Indoor de France est l'occasion de faire le point sur ce barème aux vertus pédagogiques indéniables.







Podium CSO Amateur 2



Podium CSO Poneys 1D

CHOIX DE BARÈMES

L'Indoor de France CSO se court en 2 étapes au Salon de Paris. Les années précédentes, la première étape était sans chrono, la seconde au chrono. La première amélioration était tout d'abord le changement d'ordre des barèmes. Pour l'Amateur 1, c'était 1e étape au barème A au chrono; 2^e étape sans chrono. Cela a permis au chef de Piste, Serge Yvanoff, de monter des parcours correspondant à de véritables Grand Prix avec triple, double ainsi que des enchaînements techniques.

TEMPS OPTIMUM

L'idée maîtresse du Temps Optimum est d'inciter les cavaliers à mieux ressentir leur cheval, à être plus à l'écoute de son train, de sa vitesse, de son équilibre lors de leur parcours en établissant un classement au chronomètre sans la contrainte de la vitesse. Le vainqueur est le cavalier s'approchant le plus possible du Temps Optimum à égalité de points. La suite du classement s'effectue en fonction des écarts, plus vite ou moins vite, avec ce temps optimum. Il n'y a pas de pénalités de points pour le temps dépassé. Les épreuves doivent être tracées comme des GP et dans un galop évitant d'avoir du temps dépassé, si cela se déroulait sur un barème A au chrono.

LEÇONS DE L'ÉTAPE 1

Il est très étonnant et encourageant de voir avec quelle rapidité les cavaliers s'amusent à jouer ce barème. Le Temps Optimum pour la première étape de l'Amateur 2, l'Amateur 2 Propriétaire, l'Enseignant 2, l'Amateur 3, la Club 1, la Club 2 et la Poney 1 D de ces championnats Indoor de France 2015 était la grande nouveauté. Dans quasiment tous les championnats, 8 à 10 cavaliers furent dans la même seconde autour du Temps

Optimum, l'un d'entre eux

étant même dans le Temps

Optimum parfait.

première Chaque étape comptait 2 doubles et était tracée comme un GP. Afin de déterminer le Temps Optimum, ce parcours était roulé à une vitesse de 365 m/mn pour les chevaux et de 360 m/mn pour les Poneys 1D. Le chef de piste avait disposé sur le parcours et le plan 3 à 4 repères (fleurs, devant ou derrière un obstacle, etc.) pour aider les cavaliers. Il avait également indiqué sur son plan le tracé idéal. En extérieur et suivant la taille de la piste, les chefs de piste peuvent rouler jusqu'à 370-375 m/mn.

2E ÉTAPE SANS CHRONO

La deuxième étape, sans chrono, proposait double et triple sur un tracé de GP avec un chronomètre serré afin que les cavaliers conservent le même galop et la même vitesse que pour la 1º étape. L'ordre de départ étant en sens inverse du classement provisoire de la 1º étape, le suspense était assuré jusqu'au bout du champion-

nat, pour les cavaliers et les spectateurs.

En effet, tous les podiums ne furent pas assurés par le résultat de l'épreuve de vitesse et tous connurent des bouleversements jusqu'au dernier partant. Il fallait aux cavaliers résister à la pression pour être capables de répéter le sans faute.

ORDRE DE DÉPART

L'un des reproches fait à tort au Temps Optimum est que cela pourrait être un désavantage pour les cavaliers de passer dans les premiers. Cet a priori a été mis à mal par les résultats. Une épreuve a été remportée par un cavalier passant en numéro 2, 5 par des cavaliers passant dans les 10 premiers et une par un cavalier passant plus tard. Nous avons vu tout au long de ce championnat Indoor, des cavaliers étant ainsi plus à l'écoute de leur cheval et

essayant d'avoir une équita-

tion plus juste.

- Laurent Gallice

Nouveautés 2016 pour la compétition



CLASSEMENT PERMANENT

Rappelons que le classement permanent CSO géré par FFE Compet propose un classement permanent des compétiteurs Amateur et Pro. Ce classement présente une hiérarchie des cavaliers par leurs performances obtenues dans toutes les épreuves sur une année de date à date.

Les points sont calculés à partir d'un coefficient qui varie en fonction de la « valeur sportive de l'épreuve, multiplié par des points de base calculés en fonction du classement et du nombre de partants dans l'épreuve. » Le classement permanent est recalculé tous les vendredis matins, seules les licences valides sont prises en compte.

Des coefficients x 2 ou x 1,5 peuvent encore être appliqués pour des concours labellisés.

Voir détails dans Tout Savoir / Cavalier / Classement permanent.

NOUVEAUTÉS 2016

Toutes les épreuves seront désormais comptabilisées dans le classement permanent y compris les épreuves spéciales et les épreuves internationales autres que GP.

Les épreuves de vitesse sont revalorisées par un coefficient plus avantageux qu'en 2015.

Un classement permanent couple sera utilisé en référence pour les qualifica-



tions aux championnats de France. Il en découle le classement permanent GP par indice dans lequel ne sont comptabilisés que les 1ers quarts en GP de ce niveau + les 5 meilleurs de l'indice supérieur. Ce classement détermine les listes de qualifications Championnat.

- Maryline Lesage



NOUVELLES ÉPREUVES

Outre la programmation de 2 épreuves hunter à l'Open poney, il est créé une épreuve hunter par équipe de 3 ou 4 cavaliers en Club 2.

Des épreuves de style jeunes poneys sont programmées pour les 4, 5 et 6 ans au Sologn'Pony. Afin de vous aider, des épreuves style 4 ont été intégrées dans le règlement Hunter 2016. Une modification réglementaire a également été faite sur la qualification des cavaliers, afin que les licenciés Club puissent participer aux épreuves de style dans les indices 4 et 3.

NOUVEAU RÈGLEMENT

Rappelons les principales modifications du règlement 2016. Les épreuves mixtes et Derby donnent des points pour les computer-lists. Il est créé une épreuve Club poney 4 et Style 4. Dans le combiné-Hunter-CSO les ex-aequo seront départagés le chronomètre du CSO. Les épreuves Style 4 et 3 peuvent être ouvertes aux LFC Club lorsque cela est stipulé au programme.

- Claude Lanchais



Outre les épreuves Club existantes dont le championnat a lieu dans le manège pendant l'Open Club, il est créé un niveau supérieur, la Club Elite. Le championnat de France se déroulera en 2 étapes : la 1e sera une épreuve de type hongrois et la 2e, une épreuve de type coréen, soit deux types d'habileté très différentes pour le cheval et le cavalier. En raison de la taille du terrain nécessaire, ce championnat se disputera lors du Grand Tournoi du 23 au 25 mai. A noter qu'un cavalier qui participe à la Club Elite, ne peut pas participer à l'Open de France.

TIR HONGROIS

Pour la 1e étape, type hongrois, le cavalier évolue sur une ligne de run de 99m avec 3 cibles au centre de la ligne de run. Le cavalier devra effectuer 9 passages, tous chronométrés, avec un temps limite.

La bonne réussite d'une épreuve de type hongrois nécessite un cheval travaillé dans un galop cadencé et un cavalier possédant la capacité de tirer des flèches rapidement sur des distances variables.

TIR CORÉEN

En ce qui concerne la 2^e étape, type coréen, la piste doit mesurer 90m pour les 4 premiers passages et 150 m pour les 2 derniers. Une seule cible est tirée pour les 2 premiers passages, 2 cibles pour les 2 passages suivants et enfin 5 cibles sont tirées lors des 2 derniers passages.

L'épreuve de type coréen se joue avec un cheval rapide et nécessite une aisance suffisante de la part de cavalier lui permettant de tirer rapidement.

Il est important de mettre en valeur l'accessibilité de cette discipline, quel que soit le niveau ou l'âge. Cela permet également de séduire un public masculin dans un domaine majoritairement féminin.

- Vincent Boubet



Objectif de progrès

Pour l'année 2016, les modifications réglementaires répondent à plusieurs objectifs d'équité sportive et de simplification, à l'écoute des cavaliers et des clubs, pour faire progresser le niveau des compétiteurs.

OPEN PONEYS ET CLUB

Le règlement était auparavant mis en ligne en plusieurs parties sur le site de l'Open. Cette année, afin que tout le monde ait la même source d'information, il a été laissé dans son intégralité en un seul document visible sur le site de l'Open ou celui de la FFE dans Disciplines / Championnats / Championnats multi disciplines.

Concernant les règles de qualifications, elles commencent à la date de parution du règlement soit le 1/12/15.

Pour les épreuves Espoirs, jeunes poneys et chevaux, la période de leur 1^e année de compétition a été fixée au 1^{er} septembre afin d'être en cohérence avec la saison sportive.

CSO

En CSO, lors de l'Open 2015, les chefs de piste ont veillé à ce que les cotes aux obstacles soient scrupuleusement respectées. En 2016, pour des raisons d'équité sportive et afin d'éviter d'avoir des couples se déclassant, seuls les 1^{ers} quarts dans l'indice sont comptabilisés et non plus les 1^{ers} quarts obtenus dans les indices supérieurs, tant pour les Poneys que pour les Clubs.



DRESSAGE

En dressage, sont ajoutées des épreuves Coupe Dressage Poney 1 Equipe (Pas de deux + GP) et Coupe Dressage Club 1 Equipe (Pas de deux + GP) afin d'aider à la transition des cavaliers venant de Club 2 et de Poney 2 vers l'indice 1.

CCE

En CCE, est créée une épreuve appelée Equiathlon. C'est 1 équipe de 1 à 3 chevaux et de 2 à 3 cavaliers. Chaque cavalier fait 1 ou 2 tests. 1 seul cheval peut être monté par 3 cavaliers, chacun des cavaliers faisant un test différent. Seul le cavalier qui court le cross a des obligations de qualification en CCE. Ce championnat ne compte pas dans les participations pour les chevaux et les cavaliers. L'idée est de faire découvrir le CCE à des cavaliers n'en ayant jamais fait pour vivre dans l'ambiance d'une journée de CCE en étant acteur et supporter de son équipe.

OPEN PONEYS

Pour les As Poney Elite, le nombre de cavaliers sélectionnés est d'ores et déjà affiché.

Une Club 2 poney équipe est créée en hunter, lors de l'Open Poney.

OPEN CLUBS

Afin d'être à l'écoute des demandes des clubs et des cavaliers pour l'Open Club, certaines conditions de participation ont été modifiées.

PARTICIPATIONS

Un même cheval peut participer 2 fois en CCE dans 2 indices différents.

En CSO et en Dressage, un même couple peut participer 2 fois dans le même indice, 1 fois en équipe et 1 fois en individuel. Un même cavalier peut participer 2 fois dans le même indice, 1 fois en équipe et 1 fois en individuel.

FINALES, BARÈMES ET ORDRE

Toujours dans une volonté d'écoute des cavaliers et des clubs, il a été ajouté en CSO pour les Club 2 et 1, en individuel, une finale pour les 15 meilleurs à l'issue des 2 premières étapes.

La première étape de ce championnat se courra au Temps Optimum.

Les cavaliers repartiront en sens inverse du classement provisoire de la 1^e étape pour la 2^e étape. ■

- Laurent Gallice

TOUS AU COMPLET

Programmez des Equiathlons pour faire découvrir le complet au plus grand nombre de cavaliers. Utilisez le Derby Eventing, qui comprend dressage et derby, pour élargir l'horizon de vos cavaliers et les qualifier pour l'Open.

Regroupez 3 ou 4 cavaliers pour former une équipe et participer à l'amateur Team. Chacun trouvera un circuit adapté à ses aptitudes, à sa monture et à ses ambitions sportives avec une finale nationale par niveau y compris en Amateur 4.

En toute sécurité, bien encadré, galopez vers le complet!

- Nicolas Burtin

Faciliter *l'organisation*

De nouveaux outils utiles pour les organisateurs de TREC monté et en attelage sont disponibles dans la rubrique TREC de ffe.com. Présentation.

Deux nouveaux documents viennent d'être mis en ligne, dans la rubrique discipline/ TREC /Aide aux organisateurs. Un document spécifique concernant le POR en attelage a également été établi.

Le TREC et le TREC en attelage sont des disciplines en pleine évolution. Chaque épreuve se composant de deux ou trois tests, l'organisation demande un travail technique important aux chefs de piste. Les différents tests, le Parcours d'Orientation et de Régularité, POR, et le Parcours en Terrain Varié, PTV, doivent évidemment être en conformité avec le règlement de la discipline. Les différents niveaux techniques étant clairement définis, il est indispensable de fournir aux organisateurs des documents leur permettant de concevoir leurs épreuves en respectant les exigences règlementaires et de sécurité. hender la mise en place



AIDE TECHNIQUE POR

Le document reprend, pour chaque niveau, le tableau du règlement spécifique. Chaque possibilité technique est analysée sur une page et illustrée d'un exemple concret. Un paragraphe est consacré au placement des contrôles et au fanionnage. Une autre rubrique permet d'appré-

techniques d'explications fournies aux concurrents à leur retour du POR.

AIDE TECHNIQUE PTV

Plusieurs tableaux récapitulent les possibilités offertes aux chefs de piste en fonction du niveau d'épreuve. Les distances des combinaisons, des associations et des enchaînements sont clairement définies. Ce

document permet donc aux organisateurs d'adapter le contenu technique en fonction de leur terrain.

VÉRIFICATEURS POR AMATEUR ELITE

Un document à l'usage des POR vérificateurs épreuves Amateur Elite a également été mis en ligne : le cahier des charges du vérificateur. Il confère une légitimité qui permet de proposer des épreuves de qualité. On encourage les organisateurs d'épreuves de niveau inférieur à s'inspirer de ce document.■

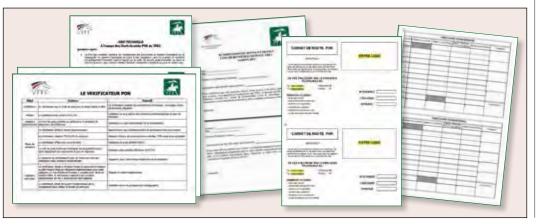
- Laurence Denis

GUIDE FÉDÉRAL TREC

Chacun trouvera dans le Guide Fédéral TREC paru en 2015 l'ensemble des informations utiles connaître pour le TREC, lancer l'activité dans son



club, se lancer dans la compétition, dans l'organisation ou pour participer à l'encadrement de la discipline. Le Guide comporte des fiches séances clés en main. Il est en vente à la Boutique FFE en ligne. 84 pages. 16€. Tarif revendeur pour les clubs à partir de 10 exemplaires.



Numérisation GPS des Itinéraires

Les outils numériques de cartographie et les systèmes de GPS constituent une formidable opportunité pour la collecte, la qualification et la valorisation des itinéraires équestres. Explications.

LA FORMATION

La mise en place d'une première formation GPS en avril 2015 avait permis d'initier 12 stagiaires à l'utilisation des GPS de randonnées. Pour poursuivre et développer cette démarche, a eu lieu, en novembre, une nouvelle formation GPS qui s'inscrit dans le cadre du projet SIG, Système d'Information Géographique des itinéraires. Lors de ces journées sept « référents formateurs de collecteurs GPS » ont été formés pour leur permettre à leur tour de dispenser des formations de collecteurs GPS en région.

Les participants ont été sélectionnés à la suite d'un questionnaire envoyé afin de connaître leur intérêt pour cette formation mais également de faire ressortir leur profil en tant qu'utilisateur de GPS. Cette formation a été dispensée par le cartographe de la FFE accompagné de l'instructeur national GPS de la FFRP, en transposant le programme de collecte des itinéraires des pédestres aux besoins des équestres.

LES OBJECTIFS

L'objectif de la formation est de transmettre à tous une même méthodologie de



travail, indispensable pour une utilisation efficace des outils GPS, en vue de valoriser les itinéraires équestres dans le SIG. Le premier objectif est de former un groupe référent de formateurs qui pourront à la fois collecter des tracés GPS et POI, POints d'Intérêt, sur le terrain mais également être capables de former d'autres collecteurs GPS en région transmettant leurs connaissances acquises lors de cette formation. Ces formations régionales seront réalisées sous le même format, chaque formateur disposant des mêmes supports, contenus et outils de formation.

L'objectif n'est pas d'apprendre à utiliser un GPS comme un outil pour suivre un itinéraire mais d'apprendre à s'en servir comme un outil de travail pour relever, numériser, qualifier, sauvegarder numériquement les itinéraires, et de les inscrire dans le SIG à l'aide d'une reconnaissance terrain. Ainsi l'objectif est d'utiliser la valeur ajoutée de l'utilisation des GPS pour relever les tracés et des POI, associés à une grille de collecte permettant de qualifier les itinéraires et POI collectés tant du point de vue technique que touristique. Autant d'éléments permettant au collecteur GPS de gérer son itinéraire, mais également de l'intégrer dans le SIG permettant le partage et la valorisation du travail effectué sur le terrain.

FORMEZ-VOUS

Ces nouveaux formateurs officieront dès le printemps en région et formeront les stagiaires au principe de fonctionnement et d'utilisation d'un GPS: enregistrement de tracés, de POI ainsi que géolocalisation de photographie. Vous apprendrez à configurer et utiliser un GPS sur le terrain et



comment remplir la grille de collecte pour décrire et qualifier les éléments collectés avec le GPS. Enfin vous serez formés à l'utilisation d'un logiciel de cartographie pour exploiter les données récoltées sur le terrain, mais également pour numériser un nouveau tracé à intégrer dans le GPS pour le contrôler sur le terrain. ■

- Rémi Thoret

EN SAVOIR PLUS

Vous souhaitez être formé à l'utilisation des GPS dans le cadre du SIG?

Faites part de votre intérêt pour la formation de collecteur GPS auprès de votre CRE/CRTE - CDE/ CDTE!



L'Europe du tourisme équestre

Réuni pour la première fois sous la présidence de Frédéric Bouix, le bureau de la FITE du 17 décembre à Bruxelles avait pour but, au-delà de la gestion des affaires courantes, de remettre le tourisme équestre et plus particulièrement l'itinérance à cheval au cœur des débats.

SPORT

Les propositions de la Commission sportive ont été présentées par Gerlinde Hoffmann, présidente de la commission et Thierry Maurouard, délégué technique suite à la réunion du 16 décembre, à Bruxelles également. L'accent a été mis sur la valorisation de la technique lors du franchissement des difficultés au galop et le traitement des cas de brutalité et de franchissement dangereux.

La FITE souhaite également dynamiser la Coupe d'Europe de TREC. Les points acquis lors des étapes à l'étranger seront désormais doublés afin d'inciter les cavaliers à se déplacer. La remise des prix de la Coupe d'Europe aura dorénavant lieu en septembre, lors des grands rendez-vous annuels que sont les Championnats du Monde et d'Europe.

Quant à l'Equitation de travail, malgré un travail de longue haleine pour la développer à travers l'Europe depuis 10 ans, il ressort que peu de pays sont réellement investis dans cette discipline. Un Championnat d'Europe devrait se tenir fin juin 2016 en Italie afin de donner un nouvel élan au versant international de cette pratique, dont le groupe de travail est



Frédéric Bouix avec Stefano Dominioni du Conseil de l'Europe



Avec Mark Wentein, Président, et Florence Gras, membre du bureau, d'European Horse Network

piloté par Bernard Pavie, Président de l'ONTE France et membre du Bureau de la FITE.

PARTENAIRES EUROPÉENS

Frédéric Bouix souhaite donner une réelle impulsion à la FITE en proposant la création d'un comité Union européenne, démarche soutenue par les membres du Bureau. Pour promouvoir le tourisme équestre, la FITE a adhéré à plusieurs organismes. Hervé Delambre, Président délégué, a présenté le Mouvement Européen de la Ruralité,



Avec Carlo Corazza, de la Commission européenne



Avec Yves Le Lostecque, de la Commission européenne et Catherine Bonnichon-de Rancourt

MER, qui organise des rencontres relatives à l'actualité européenne en matière de développement rural. Ce mouvement est coordonné par l'association internationale Ruralité-Environnement-Développement, RED, qui en anime les réunions et les projets. Dans ce cadre, la FITE a participé à l'élaboration d'un livre blanc sur la ruralité.

La FITE est également très active auprès de l'European Network of Outdoor Sports, ENOS, créé en Slovaquie en 2013 lors des Nature & Sports Euro'Meet 2013. L'objectif de ce réseau vise au

développement des sports de nature en Europe. La prochaine édition des Euro'Meet aura lieu en 2017 en Espagne et le programme en sera préparé en 2016.

En octobre dernier, la FITE a rejoint l'European Horse Network, EHN, qui regroupe les acteurs équins. Son ambition est de porter d'une seule voix les préoccupations communes au niveau européen. Nouvellement élu Président d'EHN, Mark Wentein a évoqué diverses pistes de collaboration commune. L'importance de l'usage récréatif du cheval en Europe, telles les activités de tourisme équestre, a été particulièrement soulignée. Outre le suivi des textes législatifs et réglementaires européens, l'EHN organise également des rencontres avec les députés européens, parmi lesquels Julie Girling, eurodéputée britannique, qui prépare actuellement un rapport sur les pratiques responsables pour les propriétaires de chevaux.

Mark Wentein souhaite concentrer une partie des travaux de l'EHN sur le tourisme et les itinéraires de randonnée équestre, réels vecteurs pour le patrimoine équin en Europe. Cela correspond aux aspirations réaffirmées de la FITE concernant le volet touristique.



Ambitions européennes pour le tourisme équestre

INTERLOCUTEURS EUROPÉENS

Afin de percevoir les différentes politiques publiques européennes applicables aux activités de la FITE, une première rencontre avec différents responsables européens a été organisée.

Carlo Corazza, Chef d'unité Tourisme, Industries émergentes et créatives, de la Direction Générale Croissance à la Commission européenne, a rappelé que la croissance économique et la création d'emplois sont l'un des principaux objectifs du programme de travail de la Commission européenne. A ce titre, l'industrie touristique possède un réel potentiel puisque 5 millions d'emplois pourraient être créés en 10 ans.

Frédéric Bouix a illustré les exemples de projets équestres répondant aux priorités de la Commission parmi lesquelles la réalisation de cartographie numérique d'itinéraires ou les projets d'itinéraires transfrontaliers tels que la Route d'Artagnan, soutenue notamment par la FFE et la FITE.

Yves Le Lostecque, Chef d'unité Sport au sein de la Commission européenne, a souligné l'importance grandissante du sport dans les politiques européennes, avec notamment la création d'Erasmus + Sport, qui finance les projets sportifs transnationaux.

Stefano Dominioni est directeur de l'Institut européen des itinéraires culturels, créé en partenariat avec le Grand Duché du Luxembourg et le Conseil de l'Europe qui certifie et contrôle les itinéraires reconnus comme tels. Les synergies communes ont été envisagées afin de promouvoir les itinéraires équestres, comme le recensement des itinéraires équestres existants.



Stages Clubs

Bienvenue au Parc

Venez chez vous au Parc pendant toutes les vacances scolaires. Vous profiterez d'infrastructures exceptionnelles pour vos cavaliers, vos enseignants et votre cavalerie.

VACANCES D'HIVER

Quatre semaines sont ouvertes en février pour les vacances d'hiver. Arrivée des chevaux et des cavaliers pour le déjeuner du lundi et départ le samedi après le déjeuner. Les cavaliers sont logés par chambres de 2, 4 ou 6. Les repas se déroulent au pavillon fédéral et les chevaux sont dans les boxes rouges.

INSTALLATIONS ET ANIMATIONS

Vous aurez la possibilité d'utiliser les installations et le matériel du Parc et



de pouvoir proposer à vos cavaliers des activités très diverses. En cas d'intempéries, le manège de 4 000 m² propose une solution de repli de qualité. Un animateur présent pendant les stages propose à vos cavaliers des activités et des veillées pour les fins d'après midi et les soirées.

PRATIQUE

L'accès à ces stages est réservé aux clubs adhérents de la FFE et à leurs cavaliers. Pour réserver, il faut télécharger le formulaire de réservation sur la page : www.ffe.com/parc/Stages-Clubs et l'envoyer à parc@ffe.com ou contacter le service Parc événements au 02 54 95 65 00.

Le prix du séjour pour la semaine comprend l'hébergement, la restauration des cavaliers, les boxes, la nourriture pour la cavalerie, la mise à disposition des matériels, des installations...

PLANNING 2016

Vacances de Février

4 Semaines
Inscriptions ouvertes

Vacances de Pâques

4 Semaines Inscriptions ouvertes

Vacances d'Eté

Hors manifestations Inscriptions ouvertes.■

Bienvenue au *club!*



ÉTRANGER

CLAG, Gold Coast Equestrian Centre, Urbain Daniele, 212 Stewart Road, 4210 Guanaba Queensland, 99501 AUSTRA-LIE, 04 49 29 47 25

ALSACE

ORAF, Les Cavaliers du Seelberg, Schwarz Manon, Lieu Dit Kranzenweiher Chemin Rural Dit Neufeldweg.67340 INGWILLER, 06 26 86 91 49 ORAG. Canfora Training Stable, Canfora Pascal, Rue du Steinweg Bp 70011 Lieu Dit Kuhlaegermatten, 68540 BOL-LWILLER, 06 62 31 14 44

AQUITAINE

CLAG, La Boissiere Perigord, Gondeau Bruno, Lieu Dit La Boissiere, 24150 LALINDE, 07 81 12 03 04

CLAG, Lasserre And Co, Lasserre Elsa Gaelle, C26 L'Ecrin de Jade 14 rue de Menespey, 33185 LE HAILLAN, 06 22 09 03 78

ORAG, Poney Club Ecurie d'Escource, Samii Catherine, 290 Quartier Guirauton, 40210 ESCOURCE, 06 05 38 27 23 ORAG. Les Ecuries de Mondet, Broutin Julia, 2360 Route d'Aubertin, 64230 ARTIGUE-

AUVERGNE

LOUVE, 06 19 31 81 98

ORAF, La Cavalerie du Petit Pont. Favevrial Claire. Lieu Dit Cours, 63220 ARLANC, 07 60 32 39 47

ORAG, Les Ecuries de Dreuille, Guillerminet Nadege, Lieu Dit Les Bournicates, 03430 TOR-TEZAIS, 06 08 90 45 48

ORAG, Punky Pony Club, Guanziroli Ambre, Lieu Dit Jussat rue des Cimons, 63310

RANDAN, 06 15 91 05 12

BOURGOGNE

ORAF, Galbaux Cheval Sport Event, Malegue Laure, Domaine de Galbaux, 89260, VOISINES, 06 09 05 41 05

ORAG, Les Ecuries de Treney, Gerard Yannick, 9 rue de La Fontaine Treney, 21230 JOUEY, 03 80 64 52 70

ORAG, Ecurie La Piece Au Renard, Vernet Anne, 1502 Route de Boujolle, 71390 MARCILLY LES BUXY, 06 62 47 13 83

BRETAGNE

CLAG, Les Ecuries de Bethanie. Moan Enora. 24 rue de Kerven, 29190 PLEYBEN, 06 48 47 20 70

ORAF, Association Team LPB Compet, Collin Sandrine, Kerguinevet, 56150 BAUD, 06 16 37 18 42

ORAG, Relais Club les Crinieres de La Baie, Hupin Clotilde, Lieu Dit Polder Sainte Anne. 35120 ST BROLADRE, 06 37 51 85 78

ORAG, Ecuries les Mesnils, Jahier Morane. Les Mesnils. 35310 BREAL SOUS MONT-FORT, 07 87 91 76 16

CENTRE **VAL DE LOIRE**

ORAG, Poney Club de Saint Germain, Corda Agnes, 44 rue Etienne Marcel. 18100 VIE-RZON. 06 03 45 70 32

ORAG, Ecurie Virginie Leblond, Leblond Virginie, 4 Impasse Ouence, 28130 HANCHES, 06 12 40 00 39

ORAG, Les Ecuries de Saint Laurent, Gast Alexandre, 16 Villegruau, 41240 ST LAURENT DES BOIS, 06 09 66 51 25

CHAMPAGNE ARDENNE

ORAF, Les Ecuries du Grand Jardin, Michelin Christine, 1 rue du Grand Jardin, 52700 SEMILLY, 06 79 51 56 86

COTE D AZUR

ORAF, Association L'Ane Vert, Lutenbacher Fabienne, 2951 Chemin du Defoussat, 06570 ST PAUL, 06 62 30 18 10

FRANCHE COMTE

ORAF, Shandrani Jumping, Roll Mathieu, Lieu Dit La Charlotte, 70000 AUXON, 06 70 28 13 78

ORAG, Debellis Marion, Debellis Marion, 26 Chemin des Salines, 25870 GENEUILLE, 06 69 20 91 93

GUADELOUPE

ORAF, La Coulisse Equitation Pour Tous, Bourdelais Marion, Habitation La Coulisse 500 Route de Chemin Neuf, 97114 TROIS RIVIERES, 05 90 98 10

ILE DE FRANCE

CLAF, Les Ecuries du Rubis. Michel Olivier, 19 rue de Signets, 77260 SAMMERON, 06 59 01 63 49

CLAG, Equi Pol, Levecque Philippe, 3 Chemin du Parc Chevalier Hameau les Grands Coins. 78610 ST LEGER EN YVELINES, 06 14 47 53 10

CLAG, Kath Equitation, Mary Kathleen, 28 rue de Paris, 95380 LOUVRES, 06 72 41 76 58

ORAF, HDC Jump, Warin Odile, 5 rue du Trou Sale, 78350 LES LOGES EN JOSAS, 06 65 12 ORAF, Star In Jump, Morin Catherine, 5 rue des Graviers, 78600 MAISONS LAFFITTE, 06 72 28 33 77

ORAG, KCO Event, Choumert Anthony, 99 rue du Faubourg St Martin, 75010 PARIS, 01 43 38 36 11

ORAG, Ecurie Amael Troislouches, Troislouches Amael, Ruelle Potheque. 77310 PRINGY, 06 32 80 71 12

ORAG, Les Ecuries du Boschet, Darras Kevin, 1 Chemin du Chêne Brule, 77320 ST MAR-TIN DU BOSCHET, 06 71 60 02 84

ORAG, Equi Hedo, Jouanneaux Catherine, 5 Butte Saint Georges, 78120 SONCHAMP, 06 60 93 76 69

ORAG. Domaine de Seraincourt. Wygoda Mathieu. 3 rue du Château. 95450 SERAIN-COURT, 06 19 95 64 87

LANGUEDOC ROUSSILLON

CLAG, Les Ecuries de La Roquelongue, Duprat Olivier, Ruisseaux des Bottes, 11200 ST ANDRE DE ROQUELONGUE. 06 13 82 34 54

CLAG, Centre Equestre Mende Lozere, Hoquet Patricia, Impasse de La Tendelle Zae du Causse d'Auge, 48000 MENDE, 06 01 72 48 30

ORAF. Haras de Tournefort. Caiulo Christelle. Allée de Tournefort, 34970 LATTES, 06 24 11 49 23

ORAF, Association Languedoc Tour, Membrives Christian, Immeuble Emeline 1 315 Av Saint Sauveur du Pin, 34980 ST CLEMENT DE RIVIERE, 06 24 93 04 93

ORAG, Pellegrin Kelly, Pellegrin Kelly, Le Neptune 151 A 420 Avenue de La Bouvine, 30900 NIMES, 06 73 25 20 24

Nouveaux adhérents du 1^{er} au 30 novembre 2015

ORAG, Ranch Valley, Herald Caroline, 38 rue des Santons, 34990 JUVIGNAC, 06 51 92 79 77

ORAG, Degueurce Vivien, Degueurce Vivien, 3 rue du Figuier, 66160 LE BOULOU, 06 84 86 33 09

LORRAINE

CLAG, EARL le Ranch, Dessaux Anthony, Rue des Nonnes, 55170 BAUDONVILLIERS, 03 29 70 29 37

CLAG. Haras du Moulin. Scholtus Antoine, 39 Route de Metz, 57320 FREISTROFF, 06 08 69 26 49

MIDI PYRENEES

ORAF. Horse Man Jump. Aymard Isabelle, 1111 Route de Fronton, 31620 BOULOC, 06 77 53 38 99

ORAF, Team Feline Competition, Lefort Claire, 1209 Chemin de Capperouge, 82000 MONTAUBAN, 05 63 91 19 09 **ORAG**, Haras de Peyras, Drexler Philipe, Lieu Dit Peyras, 81310 PARISOT, 06 08 69 94 60

NORD PAS **DE CALAIS**

CLAF, Association Caval Caps Warincthun, Allexandre Adeline, Centre Equestre Hameau de Warincthun, 62179 AUDIN-GHEN, 06 50 59 99 95

ORAF, M F R le Cateau, Hennequart Jacques, 70 rue Faidherbe, 59360 LE CATEAU CAMBRESIS, 03 27 84 30 13 ORAF, Association des Cavaliers du Blequin, Foratier Pascal, 35 Ter rue Bernard Chochoy, 62380 ACQUIN WESTBE- COURT, 06 11 74 97 51

ORAG, SCEA des Chartrois, Coquelle Magalie, 1300 rue Carlos Davaine, 59690 VIEUX CONDE, 06 82 02 74 17

NORMANDIE

ORAF. Crins Normands. Lerover Frederic. Mairie rue du General de Gaulle, 14160 DIVES SUR MER, 06 58 20 65

ORAG, EURL JC Equitation L'Ecurie des Cretes, Leseigneur Jean Charles, 48 Rte de La Genniere Lieu Dit La Mousse, 14570 ST REMY, 06 80 27 81 68

ORAG. Petit Boileau Trained Foals Stable, Petit Boileau Claude, 880 Route de Vannecrocq, 27260 EPAIGNES, 02 32 20 64 84

ORAG. Ecurie des Grandes Thouin Catherine, Plaines, 678 rue de Namsos, 76890 BIVILLE LA BAIGNARDE, 06 68 82 53 37

CALEDONIE

ORAF, Les P'Tits Galops de Pouembout, Angsar Soenerdi, Lot 241 La Presqu'lle, 98825 POUEMBOUT, 06 87 47 35 47 ORAF, Equi Libre, Brayer Axelle, C/O Axelle Brayer Bp 649 Rive Gauche Presqu'lle, 98825 POUEMBOUT, 06 87 83 36 41

PAYS DE LA LOIRE

CLAG, Cowboy Legend, Bacioiu Mihai, Le Cottage, 72500 BEAUMONT PIED DE BOEUF, 06 60 42 35 94

ORAF, Association Vendée Equievents, Francois Valentin,

2 rue Leon Bienvenu, 85240 ST HILAIRE DES LOGES, 06 51 18 40 98

ORAG, Elevage du Gevaudan, Bonnan Sylvie, Les Hunieres, 44210 PORNIC, 06 81 33 71 05 ORAG. Les Ecuries de So. Touzet Frederic, Rue de La Haute Menantie, 44860 PONT ST MARTIN, 06 99 85 86 81 ORAG, Ecurie MP Jump, Pin-

chault Melanie, 154 Chemin des Elousieres, 72250 PARIGNE L'EVEQUE, 06 31 71 88 63

ORAG, GAEC du Vieux Manoir, Geay Guillaume, La Jarrousseliere, 85120 ST PIERRE DU CHEMIN, 06 13 71 62 34

ORAG, Jeremy Siaudeau, Siaudeau Jeremy, 10 Chemin de La Coussaie, 85500 BEAURE-PAIRE, 06 07 32 73 03

PICARDIE

CLAF, Haras de L'Ecouffe, Gradel Jerome, 5 Lieu Dit Ecouffe, 02120 CHIGNY, 07 86 68 40 11 CLAF. Asso de Concours de La Forêt de Retz, Corniquet Alain, Ecole D'Equitation 5 Route de Fleury, 02600 DAMPLEUX, 03 23 96 20 83

CLAG, Les Ecuries du Val de Mai, Tristram Benjamin, 1 Impasse Hameau Val de Maison, 80260 TALMAS, 06 79 21 90 54

CLAG, Ecuries Greg et Jeremy, Mariage Gregory, 20 rue du General Jean Crepin, 80370 BERNAVILLE, 06 60 63 52 25 ORAG, Florence Marx Coaching, Marx Florence, Ferme de Fary Lieu Dit Fary, 02130 BEU-VARDES, 06 45 81 81 97

ORAG, Ecurie du Bois de Mont, Poilleux Benjamin, 172 rue de La Fere, 60130 NOURARD LE FRANC, 06 59 16 55 08

POITOU **CHARENTES**

ORAG, Ecurie des Flots, Guignandon Florence, Cussac, 16560 JAULDES, 06 86 72 55

PROVENCE

ORAF, Asso Las Estrellitas Ste Victoire, Menadi Lucette, Chemin de Trets Route de Sainte Barbe, 13590 MEYREUIL, 06 83 71 69 58

ORAF, Sipin Equestrian, Besse Marie Pierre, Chemin des Costieres, 13670 ST ANDIOL, 06 94 23 16 96

ORAG. L'Etrier Provencal. Solbes Claude, La Crau, 13370 MALLEMORT, 06 10 76 56 63 ORAG, Ecurie Terra Dora, Pawlak Nathalie, 1181 Chemin de La Ramière, 13570 BARBENTANE, 06 68 08 77 77

RHONE ALPES

ORAG, Bres Severine, Bres Severine. Quartier les Piallats. 26110 VINSOBRES, 04 75 27 63 71

ORAG. Clement Girod Roux. Girod Roux Clement, 15 rue Hebert 3eme Etage, 38000 GRE-NOBLE, 06 82 61 19 81

ORAG, LV Equitation, Rasse Virginie, 20 Allee Jean Sebastien Bach Batiment C Rdc, 38090 VILLEFONTAINE, 06 33 78 07 26

ORAG, Ambre Martel Competition, Martel Ambre, 51 Chemin du Menoux, 38480 ST JEAN D AVELANNE, 06 33 41 46 28

ORAG, Ecuries du Cross de La Colline, Rambaud Measson Anjali, 260 Chemin du Pras-Ion, 69210 SOURCIEUX LES MINES, 06 81 61 27 09



Commission d'appel du 29 septembre 2015

DOSSIER Nº: 385-02-2015

Le 29 septembre 2015, la Commission juridique et disciplinaire d'appel de la Fédération Française d'Equitation (FFE) a siégé pour statuer dans l'affaire opposant Monsieur BOURGIER, dirigeant du centre équestre Le Portail Rouge, appelant, à la FFE. Le Président de la FFE a saisi la Chargée d'instruction de première instance, Madame Constance POPINEAU, le 23 avril 2015.

Composition de la commission

Monsieur Christian BEUCHER, Président,

Madame Claire BOBIN, Secrétaire de séance.

Monsieur Gilles PERRIERE, Membre.

Débats

Les parties ont été convoquées pour une audience le 29 septembre 2015.

Monsieur Guillaume BOURGIER était présent et a été entendu,

Monsieur Johan BRENIER convoqué en tant que témoin était excusé.

Les débats se sont tenus en séance publique.

La Commission, après avoir pris connaissance du dossier présenté par le Rapporteur Chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a entendu son rapport.

L'ensemble des pièces fournies a été examiné.

Après en avoir débattu, la Commission a statué le jour même.

Faits et procédure

Le 30 mars 2015, Madame Brigitte BERTRAND signale par mail à la FFE des engagements frauduleux concernant le poney « Green » n° SIRE 52070310L appartenant à Madame Valléry PINET et engagé à quatre reprises sur des épreuves de

CS0 (concours n°1587799. 1585999, 1587819 et 1597315) alors qu'il est au pré, à la retraite. Madame Brigitte BER-TRAND indique que Madame Valléry PINET « connaît la personne suspectée ». Les fiches de résultat des concours énoncés précédemment montrent que le poney « Green » a bien été engagé dans des épreuves avec pour cavalière Mademoiselle Lola POUSSET, licenciée au centre équestre du Portail Rouge dirigé par Monsieur Guillaume BOURGIER.

Le 23 avril 2015 la Chargée d'instruction de la FFE, Madame Constance POPINEAU, est saisie du dossier.

Par courrier recommandé du 7 mai 2015, sont convoqués devant la Commission juridique et disciplinaire de première instance de la FFE pour l'audience du 27 mai 2015 :

Madame Brigitte BERTRAND qui a révélé la substitution d'équidé, Monsieur Guillaume BOURGIER dirigeant du centre équestre qui a engagé le poney « Green » et sa cavalière Mademoiselle Lola POUSSET, Madame Valléry PINET propriétaire de Green et Monsieur BRENIER ancien salarié du centre équestre du Portail Rouge, en tant que témoin ayant participé à l'organisation du concours n°1587799.

Par un mail du 18 mai 2015. **BRENIER** Monsieur Johan informe la Commission de première instance de son absence le iour de l'audience car il est en recherche d'emploi ayant quitté le poste de directeur du centre équestre du Portail Rouge. Il reconnaît avoir utilisé à plusieurs reprises le nom du poney Green afin de pouvoir engager le poney Radieuse, monture préférée de Mademoiselle Lola POUS-SET, mais qui n'avait pas de papiers. Monsieur Johan BRE-NIER déclare n'avoir à aucun moment voulu nuire à Madame Valléry PINET qu'il connaît depuis de nombreuses années. Il déplore en revanche l'attitude de Madame Brigitte BERTRAND, dirigeante d'une structure concurrente de celle de son père et qui n'a jamais évoqué avec lui ses soupçons sur la substitution de chevaux.

Il reconnaît son erreur et présente ses excuses à la Commission.

Le 20 mai 2015, Madame Valléry PINET envoie par mail à la FFE une copie des papiers de son poney Green, attestant qu'il est stationné chez elle à la retraite et incapable physiquement de participer à des compétitions. Elle ne comprend pas comment son poney a pu faire l'objet d'engagements en compétition et demande que soit recherchée la personne qui l'a inscrit sans son autorisation.

A la suite de la convocation adressée en recommandé à Monsieur Guillaume BOURGIER, la FFE ne reçoit pas d'accusé de réception, elle lui adresse donc, le 20 mai 2015, un mail avec en pièce jointe cette convocation portant les griefs qui lui sont reprochés de substitution d'équidé.

Le 21 mai 2015, Monsieur Guillaume BOURGIER dit n'avoir recu aucun courrier de la FFE le convoquant. A la lecture des griefs, il « comprend les faits reprochés et s'insurge devant de telles méthodes » ajoutant que Monsieur Johan BRENIER a été embauché pour diriger son école d'équitation et qu'il avait la responsabilité de l'engagement en compétition des clients du club. Estimant que les méthodes de travail de Monsieur Johan BRE-NIER ne lui conviennent pas, il décide de s'en séparer le 5 mai 2015. Monsieur Guillaume BOURGIER pense que l'affaire ressemble à un règlement de comptes entre Monsieur Johan BRENIER, Madame Brigitte BERTRAND et Madame Valléry PINET. Il entend être dégagé de toute responsabilité quant à la substitution de chevaux et ne se sent coupable que d'avoir recruté Monsieur Johan BRENIER.

La Commission disciplinaire de première instance se réunit le 27 mai 2015. Monsieur Guillaume BOURGIER était présent. Mesdames Brigitte BERTRAND et Valléry PINET ainsi que Monsieur Johan BRENIER, convoqués en tant que témoins, étaient excusés. Lors de l'audience il est demandé à Monsieur Guillaume BOURGIER de produire. dans les 72 heures suivant la réunion. le contrat de travail et la fiche de poste de Monsieur Johan BRENIER, Dans l'attente de ces documents, la Commission de première instance met sa décision en délibéré jusqu'à sa prochaine réunion prévue le 16 juillet 2015.

Au vu des éléments portés à la connaissance de la FFE lors de l'audience du 27 mai 2015, une procédure disciplinaire a été diligentée à l'encontre de Monsieur Johan BRENIER. Répondant en tant que mis en cause dans la procédure qui le visait, Monsieur Johan BRENIER envoie un mail à la FFE le 5 juin 2015, par lequel il souhaite apporter quelques précisions. Il cite Madame Brigitte BERTRAND, qui écrit « sachant que la propriétaire connaît la personne suspectée, responsable des clubs engageurs ». Monsieur Johan BRENIER conteste avoir été responsable « clubs engageurs » n'étant que salarié de Monsieur Guillaume BOURGIER. Il ajoute que la cavalerie de son employeur avait peu ou pas de livrets signalétiques, et qu'il n'a jamais caché à Monsieur Guillaume BOURGIER la nature des engagements qui



ont toujours été affichés dans le club. Monsieur Johan BRENIER joint à ce mail une copie de son certificat de travail.

Après plusieurs relances, Monsieur Guillaume BOURGIER communique par mail du 8 juin 2015 à la FFE une copie du contrat de travail et de la fiche de poste de Monsieur Johan BRE-NIER. Ces pièces peuvent donc être étudiées par la Commission de première instance réunie le 16 juillet 2015, afin de rendre sa décision.

Sont joints au dossier par la Chargée d'instruction : la grille des salaires éditée par le Groupement Hippique National et le tableau récapitulatif du contenu des postes de travail dans les centres équestres.

Le 16 juillet 2015, la Commission juridique et disciplinaire de 1ère instance.

Considérant que Monsieur Guillaume BOURGIER a déclaré avoir délégué ses pouvoirs de direction à Monsieur Johan BRENIER, que les engagements frauduleux effectués par le centre équestre du Portail Rouge sont avérés, que Monsieur Johan BRENIER jouissait d'une certaine indépendance, mais ne bénéficiait pas d'une délégation de pouvoirs, et après avoir entendu les réquisitions de la FFE, décide d'infliger à Monsieur Guillaume BOURGIER:

• Une amende de 1000 euros. La décision est notifiée le 21 juillet 2015 à Monsieur Guillaume BOURGIER, par un courrier précisant les modalités et délai d'appel.

Demande d'appel

Par courrier reçu le 30 juillet 2015, adressé à « FFE – commission disciplinaire », Monsieur Guillaume BOURGIER fait appel de la décision de première instance selon ces termes : « Monsieur, à la suite de ma condamnation, je vous fais part que je demande l'appel de votre décision ».

La FFE ne formule pas d'appel incident.

Le Rapporteur de la Commission juridique et disciplinaire d'appel, est saisi du dossier le 5 août 2015.

Par courrier du 3 septembre 2015, Monsieur Guillaume BOURGIER est convoqué devant la Commission juridique et disciplinaire d'appel à l'audience du 29 septembre 2015.

Monsieur Guillaume BOURGIER n'accuse pas réception de cette convocation. Le Rapporteur de la Commission d'appel lui adresse donc deux mails de relance les 16 et 21 septembre 2015, avec en pièce jointe la convocation.

Le 22 septembre 2015, Monsieur Guillaume BOURGIER atteste par mail avoir pris connaissance de la convocation.

Motifs

Considérant que par lettre recommandée du 20 juillet 2015 la décision de la Commission juridique et disciplinaire de première instance a été régulièrement notifiée à Monsieur Guillaume BOURGIER en lui rappelant les dispositions précises de l'article 14 du Règlement disciplinaire de la FFE relatives aux modalités de l'appel,

Considérant notamment qu'en application de l'article 14 précité : « la requête doit indiquer avec précision la date et les motifs de la décision contestée ainsi que les griefs que formule contre elle le requérant. Elle doit être signée de celui-ci »,

Considérant que par lettre du 27 juillet 2015, Monsieur Guillaume BOURGIER a déclaré faire appel en employant la formule suivante « Monsieur, à la suite de ma condamnation, je vous faire part que je demande l'appel de votre décision ».

Considérant ainsi que cette déclaration d'appel enfreint les dispositions de l'article 14 ne mentionnant ni la date de la décision ni surtout les motifs de l'appel.

Considérant que quelles que soient les explications fournies par Monsieur Guillaume BOUR-GIER à l'appui de son appel lors de l'audience du 29 septembre 2015, il reste que cet appel est radicalement irrecevable faute de respect des modalités requises,

Considérant qu'en toute hypothèse et à titre superfétatoire, l'appel de Monsieur Guillaume BOURGIER doit être considéré comme non fondé,

Considérant en effet que Monsieur Guillaume BOURGIER se retranche essentiellement derrière le fait qu'il avait délégué ses pouvoirs de direction à Monsieur Johan BRENIER qui avait la gestion et la responsabilité totale de l'organisation des concours et de l'engagement des équidés.

Considérant toutefois, que d'une part le poney Green a été engagé à quatre reprises sur le compte engageur du centre équestre du Portail Rouge, dont Monsieur Guillaume BOURGIER est le dirigeant, et qu'il lui appartenait dès lors d'exercer les contrôles utiles afin d'éviter toute substitution d'équidé,

Considérant, d'autre part, que ni le contrat de travail de Monsieur Johan BRENIER ni la fiche de fonction communiqués par Monsieur Guillaume BOURGIER ne contiennent une véritable délégation de pouvoirs, laquelle suppose notamment de mentionner précisément l'objet de la délégation et les pouvoirs conférés pour l'exercer,

Considérant en l'espèce que ces documents ne font pas mention de l'engagement des équidés en compétition et qu'aucun élément ne rapporte la preuve de l'existence d'une délégation de pouvoirs en la matière.

Considérant enfin que le contrat de travail de Monsieur Johan BRENIER, en date du 5 septembre 2014, stipulait un salaire brut mensuel de 2200€ alors que la grille des salaires minimum bruts applicables au 1er janvier 2014 mentionne un salaire brut mensuel, pour l'enseignant responsable pédagogique coefficient 167, de 2094,56€ sans délégation de pouvoirs et de 2375,32€ avec délégation de pouvoirs,

Considérant que le salaire consenti à Monsieur Johan BRENIER révèle ainsi que l'employeur, Monsieur Guillaume BOURGIER, considérait lui-même qu'il n'existait pas de délégation de pouvoirs,

Considérant qu'en l'espèce les faits de substitution d'équidé qui se sont produits à quatre reprises sont avérés et non contestés et constituent une infraction grave au règlement, justifiant parfaitement la sanction infligée d'une amende de 1000€.

Par ces motifs

Vu les Statuts de la FFE adoptés par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment les articles VII et VIII.

Vu le Règlement intérieur de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013,

Vu le Règlement disciplinaire de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment les articles 2 et 14, Vu les pièces communiquées au dossier.

Vu et entendu le rapport du Chargé de l'instruction,

Vu les réquisitions de la FFE qui soulève l'irrecevabilité de l'appel et sollicite à titre subsidiaire la confirmation de la décision de première instance,

Vu les observations de Monsieur Guillaume BOURGIER à qui la parole a été donnée en dernier, La Commission juridique et disciplinaire d'appel :

- Déclare irrecevable l'appel de Monsieur Guillaume BOURGIER pour non respect des dispositions de l'article 14 du Règlement disciplinaire général de la FFE.
- Déclare en toute hypothèse et à titre superfétatoire cet appel non fondé.
- Confirme en tant que de besoin la décision entreprise en toutes ses dispositions.



Commission de première instance du 20 octobre 2015

DOSSIER Nº: 393-10-2015

Le 20 octobre 2015, la Commission juridique et disciplinaire de première instance de la Fédération Française d'Equitation (FFE) a siégé pour statuer dans l'affaire opposant Monsieur Mohamed ITTO-BANE, licencié, à la FFE.

Le Président de la FFE a saisi la Chargée d'instruction de première instance, Madame Constance POPINEAU, le 24 septembre 2015.

Composition de la commission

Monsieur Ludovic de VILLELE, Président,

Monsieur Loïc de la PORTE du THEIL, Secrétaire de séance, Messieurs Christian BOYER et David COLON, Mesdames France LANTuiT et Marie-Paule RAVANEL, Membres.

Débats

Monsieur Mohamed ITTO-BANE a été convoqué pour une audience du 20 octobre 2015, ainsi que la plaignante, Madame Stéphanie GUYO-TON, et les témoins, Madame Christine CARNIAUX et Messieurs Gildas LEFORT et Raoul VERHOEVEN, arbitres.

La Commission, après avoir pris connaissance du dossier présenté par le Rapporteur chargé de l'instruction, Madame Constance POPINEAU, a entendu son rapport. L'ensemble des pièces fournies a été examiné.

Madame GUYOTON, seule présente, a été entendue.

Après en avoir débattu, la Commission a statué le jour même.

Faits et procédure

Attendu que par un courrier du 30 juillet 2015, Madame Stéphanie GUYOTON a porté à la connaissance de la FFE des faits de violences dont elle aurait été victime le 19 juin 2015 lors du concours de horse-ball n°1502862 organisé à JARDY.

Attendu que Madame Stéphanie GUYOTON déclare que Monsieur Mohamed ITTOBANE l'aurait violemment percutée pendant le match, à la suite d'une faute de jeu.

Attendu que Madame Stéphanie GUYOTON expose les circonstances de la collision en ces termes : « Ma jument fait la différence et prend un trou, je tire et marque. Je suis en train de sortir de l'action [...] et je me retrouve percutée violemment par un joueur de l'équipe adverse qui arrive de nulle part. complètement en retard, avec un angle et une vitesse inadmissibles. Ma jument a tenu le choc en montant sur le boudin gonflable. Mon corps a tremblé des pieds à la tête avec force, j'ai senti ma jambe exploser, il lui a fallu me mettre un dernier petit coup de coude [...] pour que je me rende compte que je ne pouvais plus tenir à cheval et me laisser tomber sur le sol.

Attendu que dans son témoignage, Madame Stéphanie GUYOTON apporte les précisions suivantes :

- D'abord, elle décrit une ambiance de match tendue, une équipe adverse agressive, qui multipliait les fautes offensives alors qu'elle menait 6 buts à zéro.
- Ensuite, elle s'étonne de la sanction prononcée par l'arbitre, qui s'est limitée à un carton jaune sous prétexte qu'en infligeant un carton rouge les joueurs ne seraient plus que 4 pour finir le Championnat.
- Enfin, elle déplore qu'à ce jour Monsieur Mohamed ITTOBANE ne lui ait toujours pas présenté d'excuses, alors que la collision a eu des conséquences

dramatiques pour elle : multiples fractures, opérations, rééducation, ITT de 6 mois à 1 an.

Attendu que le témoignage de Madame Stéphanie GUYOTON est accompagné des documents suivants : la feuille de match et la fiche du concours. les licences de chaque arbitre, déclaration de sinistre déposée par l'organisateur du concours, la vidéo de la collision, une capture d'écran de la vidéo précitée, une radio de la jambe de Madame Stéphanie GUYOTON, un article publié par le speaker du match et des attestations de témoins recoupant la version des faits de Madame Stéphanie GUYOTON. notamment concernant les raisons du carton jaune décerné par l'arbitre. l'absence de maîtrise de son équidé par Monsieur Mohamed ITTOBANE, et le mauvais angle de jeu ainsi que l'action de défense trop tardive de celui-ci.

Attendu que le Président de la FFE a saisi la Commission Juridique et Disciplinaire de 1ère instance par un courrier du 22 septembre 2015, reçu le 24 septembre 2015.

Attendu que Madame Christine CARNIAUX, arbitre à cheval qui a prononcé le carton jaune à l'encontre de Monsieur Mohamed ITTOBANE, malgré plusieurs relances, n'a jamais transmis de témoignage permettant d'expliquer le déroulement des faits et d'éclairer sur le choix de la sanction.

Attendu que Monsieur Raoul VERHOEVEN, arbitre de chaise, explique que sa position ne lui permettait pas d'apprécier l'angle d'action de Monsieur Mohamed ITTOBANE. Toutefois, l'arbitre indique que « les règles de marquage d'un défenseur sur le porteur de balle sont très clairement défi-

nies dans le règlement sportif à savoir maximum à 45 degrés, épaule contre épaule de cheval, et dans le sens du porteur du ballon, et ceci ne peut se faire strictement que sur le porteur du ballon. Or ici la joueuse avait déjà tiré au goal et marqué son but quand elle a été percutée, ce qui est strictement interdit ». Selon Monsieur Raoul VERHOEVEN, Monsieur Mohamed ITTOBANE a été emporté par l'élan de son cheval, mais l'arbitre rappelle que tout joueur doit rester maître de sa monture. Toujours selon Monsieur Raoul VERHOEVEN, Monsieur Mohamed ITTOBANE n'avait en aucun cas l'intention de causer un accident, et c'est pour cette raison qu'il s'est vu infliger un carton jaune et non un carton rouge. L'arbitre précise que tout de suite après l'accident Monsieur Mohamed ITTOBANE a exprimé ses excuses et son désarroi auprès des proches de Madame Stéphanie GUYOTON. Attendu que Monsieur Gildas LEFORT, arbitre superviseur, dit avoir assisté à la « faute » dont a été victime Madame Stéphanie GUYOTON. Selon lui, la faute de Monsieur Mohamed ITTOBANE consiste à avoir effectué une action de défense tardive, c'est-à-dire après l'action de tir de la joueuse. L'arbitre ne saurait dire si le joueur a commis une faute intentionnelle, mais ce dernier semblait choqué par les conséquences de son action.

Attendu que Monsieur Mohamed ITTOBANE, joueur mis en cause, a pu présenter sa version des faits. Selon lui, Madame Stéphanie GUYOTON aurait effectué un débordement en toute vitesse sur l'aile droite pour aller marquer. A ce moment là, il se serait dirigé vers elle pour l'empêcher de marquer en allant au contact



« cheval à cheval », tout en respectant le règlement c'està-dire sans dépasser un angle de 45 degrés, en étant dans le sens du jeu, et à hauteur de l'épaule du cheval. Il pensait qu'en le voyant arriver à sa hauteur Madame Stéphanie GUYOTON ne tenterait pas de tirer. D'après Monsieur Mohamed ITTOBANE, tout est allé très vite et l'impact a eu lieu à l'instant même où le ballon venait de quitter les mains de la joueuse en direction du but. Cette dernière, en totale perte d'équilibre et de contrôle, aurait alors chuté.

Attendu que Monsieur Mohamed ITTOBANE précise avoir présenté ses excuses auprès des joueurs de l'équipe de Madame Stéphanie GUYOTON, avoir eu une discussion avec le compagnon de celle-ci, et avoir pris de ses nouvelles durant le reste du Championnat.

Attendu que Monsieur Mohamed ITTOBANE insiste sur son bon niveau d'équitation en général, et de horse-ball en particulier. Il dit avoir évolué en Pro élite il y a quelques années, avoir été Champion de France en 2009, et il affirme qu'il montait une jument expérimentée lors du match.

Attendu qu'à la réception de la plainte de Madame Stéphanie GUYOTON, Monsieur Mohamed ITTOBANE a apporté un témoignage complémentaire, dans leguel il conteste l'ensemble des dires de cette dernière : la description de l'ambiance du match, les éventuelles fautes d'arbitrage, et le déroulement de l'accident. Monsieur Mohamed ITTOBANE considère que Madame Stéphanie GUYOTON en fait trop et que ses affirmations sortent tout droit de son imagination. Il insiste sur les commentaires suscités par l'article publié par le speaker du match, et produit une photo sur laquelle on voit Madame Stéphanie GUYOTON à terre.

Motifs

Considérant que Madame Sté-

phanie GUYOTON, présente à l'audience, a été entendue.

Considérant que cette dernière affirme que Monsieur Mohamed ITTOBANE a mis en péril sa sécurité ainsi que celle de sa jument. D'abord, elle précise qu'elle n'était pas l'attaquante de Monsieur Mohamed ITTOBANE donc qu'elle était déjà marquée par deux autres joueurs, qui ont stoppé leur action lorsqu'elle est passée et se dirigeait vers le but. Ensuite, elle considère qu'eu égard au niveau d'équitation de Monsieur Mohamed ITTOBANE, ce dernier aurait pu arrêter son cheval, mais qu'il n'a jamais essayé de l'éviter. Enfin, elle indique que Monsieur Mohamed ITTOBANE s'est dirigé vers elle le coude en avant.

Considérant que la vidéo produite démontre la faute de jeu de Monsieur Mohamed ITTO-BANE, qui est allé au contact avec une joueuse qui n'avait plus le ballon en main, et qui s'est présenté sous un angle supérieur à 45 degrés par rapport à l'axe de progression, ce qui allait nécessairement entraîner la collision dont les conséquences ont été particulièrement graves, bien que manifestement non voulues par l'auteur de la faute.

Considérant que la FFE a requis à l'encontre de Monsieur Mohamed ITTOBANE, eu égard au niveau de l'épreuve et à l'ensemble des témoignages produits, la confirmation du carton jaune prononcé par l'arbitre, une suspension de compétition d'une durée de 6 mois assortie de 3 mois de sursis, et la rédaction d'une lettre d'excuses à l'attention de Madame Stéphanie GUYOTON.

Par ces motifs

Vu les Statuts de la FFE adoptés par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment les articles VII et VIII,

Vu le Règlement intérieur de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013,

Vu le Règlement disciplinaire

de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment l'article 2.

Vu le Règlement général des compétitions 2015, et notamment l'article 1.6,

Vu les pièces communiquées au dossier.

Vu et entendu le rapport de la Chargée d'instruction,

Vu les observations des personnes présentes,

La Commission Juridique et Disciplinaire de 1ère instance, après en avoir délibéré, a pris sa décision le 20 octobre 2015. La Commission Juridique et Disciplinaire, jugeant en première instance, confirme le carton jaune prononcé par l'arbitre à cheval lors du match litigieux, et décide conformément à l'article 18 du Règlement disciplinaire général de la FFE, d'infliger à Monsieur Mohamed ITTOBANE:

- Une suspension de compétition pour une durée de 2 ans, assortie d'un sursis d'1 an.
- En outre, la Commission Juridique et Disciplinaire impose à Monsieur ITTOBANE de rédiger une lettre d'excuses à l'attention de Madame Stéphanie GUYOTON et de la faire parvenir dans les meilleurs délais à l'adresse suivante : Fédération Française d'Equitation - Service Ressources -Parc Equestre Fédéral – 41600 LAMOTTE BEUVRON. Si aucun courrier d'excuses n'est rédigé lorsque la suspension arrivera à son terme, cette dernière ne pourra être levée.

DOSSIER Nº: 396-13-2015

Le 20 octobre 2015, la Commission juridique et disciplinaire de première instance de la Fédération Française d'Equitation (FFE) a siégé pour statuer dans l'affaire opposant Nicolas SEVERIN, licencié, à la FFE.

Le Président de la FFE a saisi la Chargée d'instruction de première instance, Madame Constance POPINEAU, le 24 septembre 2015.

Composition de la commission

Monsieur Ludovic de VILLELE, Président,

Monsieur Loïc de la PORTE du THEIL, Secrétaire de séance, Messieurs Christian BOYER et David COLON, Mesdames France LANTUIT et Marie-Paule RAVANEL, Membres.

Débats

Monsieur Nicolas SEVERIN a été convoqué pour une audience du 20 octobre 2015, ainsi que Madame Noella PICARD, présidente du jury, Madame Sylviane THEVE-NOUX, assesseur, Monsieur Luc BOURLET, et Monsieur Yohan DESCOUBES.

La Commission, après avoir pris connaissance du dossier présenté par le Rapporteur chargé de l'instruction, Madame Constance POPINEAU, a entendu son rapport. L'ensemble des pièces fournies a été examiné.

Madame Sylviane THEVENOUX et Monsieur Luc BOURLET, présents, ont été entendus. Après en avoir débattu, la Commission a statué le jour même.

Faits et procédure

Attendu que Madame Sylviane THEVENOUX a porté à la connaissance de la FFE des faits de substitution d'équidé, qui se seraient déroulés le 7 août 2015 lors du concours n°201516039 de CHALAIS, sur lequel elle officiait en qualité d'assesseur.

Attendu que la substitution concernerait le cheval Oria d'Orion (Sire n° 02038862U), et aurait été commise par Monsieur Nicolas SEVERIN.

Attendu que selon Madame Sylviane THEVENOUX, lorsque le commissaire au paddock aurait appelé le cheval Oria d'Orion pour entrer en piste, le cavalier aurait marqué un moment d'hésitation. Une personne de l'assistance aurait affirmé connaître le cheval annoncé pour l'avoir eu en pen-



sion, et qu'il ne s'agissait pas du cheval entrant en piste. Le commissaire de paddock aurait alors constaté une différence de robe : le cheval engagé était bai, alors que le cheval entrant en piste était noir. A la sortie de piste, le commissaire au paddock aurait procédé à un contrôle de transpondeur, qui aurait révélé une absence de correspondance entre le numéro porté sur le listing des engagés et le numéro qui s'affichait. Le cavalier aurait quitté les lieux précipitamment, avant que le commissaire au paddock ait pu lui demander le livret du cheval. Le commissaire au paddock aurait alors informé le président du jury, qui aurait effectué une annonce au micro demandant au cavalier de se présenter. Le cavalier ne se serait pas présenté le jour même, ni le jour suivant alors qu'il était engagé sur une épreuve avec le même équidé. Attendu que la consultation du site de la FFE révèle que :

- 1/ Monsieur Nicolas SEVERIN a engagé le cheval Oria d'Orion sur deux épreuves du concours susmentionné :
- Le 7 août 2015 sur l'épreuve n° 5 – Amateur 2 Grand prix 1,05 m. Le cheval termine 41° sur 46.
- Le 8 août 2015 sur l'épreuve n° 11 – Amateur 2 Vitesse 1,05 m. Le cheval est non partant.
 2/ Le cheval Oria d'Orion est enregistré de robe « bai ».

Attendu que le Président de la FFE a saisi la Commission Juridique et Disciplinaire de 1ère instance, par un courrier du 22 septembre 2015, reçu le 24 septembre 2015.

Attendu que Madame Noella PICARD, présidente du jury, et Monsieur Luc BOURLET, commissaire au paddock, ont tous deux produit un témoignage écrit, qui confirme en tous points les faits décrits par Madame Sylviane THEVENOUX.

Attendu que dans un premier temps, Monsieur Nicolas SEVERIN explique par téléphone que la jument s'étant blessée le matin de l'épreuve, il s'est présenté avec un autre cheval, après avoir effectué un changement d'équidé auprès du jury.

Attendu que dans un second temps. Monsieur **Nicolas** SEVERIN précise par écrit qu'il avait chargé sa femme de procéder au changement d'équidé, ce qu'elle n'a pas pu faire car accaparée par la mauvaise santé de son bébé présent sur le concours. Monsieur Nicolas SEVERIN reconnaît sa négligence et promet de veiller à effectuer lui-même les changements d'équidé pour que ce genre d'incident ne se reproduise pas à l'avenir.

Attendu que Monsieur Nicolas SEVERIN met en avant son absence d'antécédent concernant ce type d'infraction, et s'excuse de ne pas pouvoir être présent le jour de l'audience.

Attendu que Monsieur Yohan DESCOUBES, ancien propriétaire de l'équidé substitué, affirme que la jument qu'il avait confiée à Monsieur Nicolas SEVERIN ne pouvait pas être engagée en concours, dans la mesure où cette dernière était suitée de mai à octobre 2015.

Motifs

Considérant que Madame Sylviane THEVENOUX et Monsieur Luc BOURLET ont confirmé leur version des faits lors de l'audience.

Considérant qu'il ressort aussi bien des débats que des témoignages que la substitution d'équidé par Monsieur Nicolas SEVERIN est avérée, et ne résulte pas d'une simple négligence.

Considérant que Monsieur Nicolas SEVERIN n'a fourni aucun renseignement concernant l'équidé qui a réellement concouru.

Considérant que la FFE a rappelé que les faits de substitution d'équidé ne devaient pas être banalisés.

Considérant que la FFE a

insisté sur la gravité des faits commis par Monsieur Nicolas SEVERIN. D'abord, il ne s'est pas présenté au contrôle, ni spontanément, ni après les appels de la présidente du jury. Ensuite, il n'a pas produit le livret de l'équidé, faisant ainsi courir un risque sanitaire sur le concours. Enfin, il a fait concourir un équidé inconnu dont il est impossible de connaître les aptitudes sportives, risquant de porter atteinte au bien être de l'animal.

Considérant que la FFE a requis à l'encontre de Monsieur Nicolas SEVERIN les peines suivantes : la disqualification de l'épreuve et une suspension de compétition sportive d'une durée de 2 ans, dont 1 an avec sursis.

Par ces motifs

Vu les Statuts de la FFE adoptés par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment les articles VII et VIII,

Vu le Règlement intérieur de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013,

Vu le Règlement disciplinaire de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment l'article 2,

Vu le Règlement général des compétitions 2015, et notamment les articles 1.6 et 5.8-E, Vu les pièces communiquées au dossier,

Vu et entendu le rapport de la Chargée d'instruction,

Vu les observations des personnes présentes,

La Commission Juridique et Disciplinaire de 1ère instance, après en avoir délibéré, a pris sa décision le 20 octobre 2015. La Commission Juridique et Disciplinaire, jugeant en première instance, décide conformément à l'article 18 du Règlement disciplinaire général de la FFE, d'infliger à Monsieur Nicolas SEVERIN:

- La disqualification de l'épreuve.
- Une suspension de compétition pour une durée de 2 ans.

DOSSIER Nº: 399-18-2015

Le 20 octobre 2015, la Commission juridique et disciplinaire de première instance de la Fédération Française d'Equitation (FFE) a siégé pour statuer dans l'affaire opposant Nejmeddine ZOUGHLAMI, licencié, à la FFE.

Le Président de la FFE a saisi la Chargée d'instruction de première instance, Madame Constance POPINEAU, le 24 septembre 2015.

Composition de la commission

Monsieur Ludovic de VILLELE, Président,

Monsieur Loïc de la PORTE du THEIL, Secrétaire de séance, Monsieur Christian BOYER, Mesdames France LANTUIT et Marie-Paule RAVANEL, Membres.

Débats

Monsieur Nejmeddine ZOU-GHLAMI a été convoqué pour une audience du 20 octobre 2015, ainsi que Monsieur Jacques DAVID, président du jury, Madame Claudine MATHIEU, assesseur, Madame Nadège CHANEAC, chronométreur, Madame Carla GAUDRY et Monsieur Jean-Philippe FRANCES, témoins.

La Commission, après avoir pris connaissance du dossier présenté par le Rapporteur chargé de l'instruction, Madame Constance POPINEAU, a entendu son rapport. L'ensemble des pièces fournies a été examiné.

Aucune des personnes convoquées ne s'est présentée. Après en avoir débattu, la Commission a statué le jour même.

Faits et procédure

Attendu que Monsieur Jacques DAVID a porté à la connaissance de la FFE des faits de violences envers un équidé, qui se seraient déroulés le 30 août 2015 lors de l'épreuve Amateur 2 du concours d'endurance n°



201504007 de GREOUX-LES-BAINS, sur lequel il officiait en qualité de président du jury.

Attendu que les faits auraient été commis par Monsieur Neimeddine ZOUGHLAMI, à l'encontre de l'équidé Medinet El Fayoun (Sire n° 08030050J), et auraient été découverts de la façon suivante. Lors du contrôle vétérinaire final, les vétérinaires et le président du jury auraient déclaré l'équidé boiteux. Le cavalier aurait violemment et grossièrement invectivé ces derniers, avant de retourner à son camion avec sa monture. Peu de temps après, les voisins de parking du cavalier auraient demandé au président du jury de venir constater l'état du cheval, qui aurait présenté des marques boursouflées au niveau de l'épaule et de la cuisse. Le cavalier aurait d'abord nié toute violence envers son cheval, attribuant les marques à des traces de branches, puis aurait reconnu avoir utilisé la cravache pour stimuler sa monture qui ne voulait plus avancer. Un témoin aurait précisé avoir vu le cavalier sur la piste hurler et s'acharner contre son cheval.

Attendu que le témoignage de Monsieur Jacques DAVID est accompagné de trois photos de l'équidé prises juste après les faits, et du procès verbal de sanction qu'il a établi à l'encontre de Monsieur Nejmeddine ZOGHLAMI. Le président du jury a infligé une mise à pied au cavalier pour violences envers un équidé, infraction prévue à l'article 1.5 du Règlement général des compétitions. Attendu que le Président de la FFE a saisi la Commission Juridique et Disciplinaire de 1ère instance par un courrier du 22 septembre 2015, recu le 24 septembre 2015.

Attendu que les personnes présentes lors des faits ont été sollicitées pour présenter leur témoignage.

Attendu que Madame Claudine

concours, atteste que le cavalier aurait reconnu devant elle que les boursouflures n'étaient pas dues à des branches mais à des coups de cravache. Elle précise que les traces n'ont pas été remarquées lors de l'examen vétérinaire final parce que le cheval était déshydraté après 60 km d'épreuve. Les traces ne sont apparues que lorsque le cheval a pu s'abreuver.

Attendu que Madame Nadège CHANEAC, chronométreur sur le concours, indique avoir été informée que sur les points d'assistance le cavalier usait excessivement de la cravache sur son cheval et refusait de le faire boire. Elle aurait alors décidé d'aller constater l'état du cheval, et lorsqu'elle aurait dit au cavalier que les traces semblaient dues à des coups de cravache ce dernier aurait répondu « ça se peut ».

Attendu que Madame Carla GAUDRY, concurrente avant croisé Monsieur Neimeddine ZOUGHLAMI pendant le parcours, affirme avoir entendu des hurlements et des bruits de fouets, et vu ce dernier s'acharner sur son cheval qui ne voulait plus avancer. A l'arrivée de sa course, elle aurait constaté que le cheval était couvert de boursouflures et de sang.

Attendu que Monsieur Jean-Philippe FRANCES, cavalier d'endurance de haut niveau, présent sur le concours et sollicité pour venir constater l'état du cheval, se dit stupéfait par les traces de cravache qui recouvraient l'arrière main et les épaules du cheval, fouetté jusqu'au sang. Il assure ne jamais avoir vu un cheval dans un tel état de toute sa carrière, et considère que cavalier et propriétaire méritent une sanction sévère pour ce comportement inacceptable.

Attendu que Monsieur Gérard VEYRET, propriétaire du cheval et présent sur les points d'assistance, affirme qu'au dernier point d'assistance le cheval MATHIEU, assesseur sur le ne présentait aucune trace. Il

confirme les dires de Monsieur Nejmeddine ZOUGHLMAI, selon lesquels c'était la première fois que ce dernier utilisait une cravache. Il indique avoir expliqué au cavalier que son comportement était intolérable, et avoir mis fin à leur collaboration. Plus tard, le propriétaire a précisé que le cavalier avait pris la mesure de la gravité de son geste et ne pourrait plus monter à cheval. l'équidé étant retiré des concours d'endurance.

Attendu que Monsieur Neimeddine ZOUGHLAMI, cavalier mis en cause, a donné sa version des faits. Il explique s'être retrouvé seul sur le parcours, chose que son cheval n'aime pas du tout. L'équidé serait devenu intenable, se serait cabré, aurait tenté de faire demi-tour, et c'est alors que le cavalier aurait cravaché le cheval, par peur de tomber. Monsieur Neimeddine ZOUGHLAMI admet avoir perdu son sang froid et le regrette. Il assure n'avoir jamais eu recours à une cravache avant ce jour, et présente ses excuses.

Attendu que Monsieur Nejmeddine ZOUGHLAMI a prévenu par écrit de son absence le jour de l'audience. Il explique ne pas avoir les finances nécessaires et ne pas savoir prendre les transports en commun. Le cavalier renouvelle ses excuses pour son comportement coléreux, et assure qu'il ne recommencera plus jamais car a compris la stupidité de son attitude.

Motifs

Considérant qu'il ressort des témoignages et des photographies que les faits de violences envers l'équidé en cause sont avérés.

Considérant que les traces sur l'équidé font état de violences graves envers ce dernier.

Considérant que les violences à l'encontre d'un équidé, quels que soient les raisons qui ont motivé de telles violences, n'ont pas leur place lors d'une

compétition sportive et constituent une atteinte au bien être de l'animal.

Considérant que la FFE a requis à l'encontre de Monsieur Neimeddine ZOUGHLAMI, eu égard au fait que le cavalier n'a pas d'antécédents et a reconnu son geste, une suspension de compétition d'une durée de 9 mois assortie de 6 mois de sursis.

Par ces motifs

Vu les Statuts de la FFE adoptés par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment les articles VII et VIII,

Vu le Règlement intérieur de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013.

Vu le Règlement disciplinaire de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment l'article 2,

Vu le Règlement général des compétitions 2015, et notamment les articles 1.5 et 1.6,

Vu les pièces communiquées au dossier,

Vu et entendu le rapport de la Chargée d'instruction,

La Commission Juridique et Disciplinaire de 1ère instance, après en avoir délibéré, a pris sa décision le 20 octobre 2015. La Commission Juridique et Disciplinaire, jugeant en première instance, décide conformément à l'article 18 du Règlement disciplinaire général de la FFE, d'infliger à Monsieur Nejmeddine ZOUGHLAMI:

- Une suspension de compétition pour une durée de 2 ans.
- Une amende d'un euro (1 €) symbolique eu égard aux faibles ressources du mis en cause, à verser à la FFE.
- · Une journée d'activité d'intérêt général sur un concours d'endurance à effectuer sous l'égide du CRE dans un délai de 1 an à compter de la notification de la présente décision. Il appartient à l'intéressé de se rapprocher des services compétents dans les meilleurs

Commission de lutte contre le dopage animal



Commission de première instance du 27 octobre 2015

DOSSIER Nº: 01/2015

Composition de la commission

Monsieur Richard CORDE, Président,

Maître Jean-Philippe QUERNER, Secrétaire de séance,

Madame Pascale BOUTET, Membre.

Débats

Vu le procès verbal de contrôle antidopage établi par le Docteur vétérinaire Thierry ROUSSEL lors du concours n° 201592005, se déroulant au Haras de Jardy à MARNES LA COQUETTE le 4 juillet 2015, concernant le cheval Samira Errigal (Sire n° 50436161K), monté par Madame Louise BAUDIN licenciée, et appartenant à Monsieur François BAUDIN, licencié ;

Vu le rapport d'analyse transmis à la FFE par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 4 septembre 2015 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus :

Vu le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage animal de la FFE ;

Vu les autres pièces du dossier et notamment les explications écrites communiquées à la FFE par Monsieur François BAUDIN par courrier reçu le 15 septembre 2015;

Les débats se sont tenus en séance non publique ;

Madame Louise BAUDIN et Mon-

sieur François BAUDIN, régulièrement convoqués devant la Commission par lettres recommandées n° 1A10390495317 et n° 1A10390495324, étaient présents :

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel PHILLIPS, rapporteur de la commission ;

Le rapport d'instruction a été remis à l'organe disciplinaire et joint au dossier ;

Madame Louise BAUDIN et Monsieur François BAUDIN ont eu la parole en dernier ;

Après en avoir débattu, la Commission s'est prononcée le jour même.

Faits et procédure

Le 4 juillet 2015, Madame Louise BAUDIN participe au Concours de CSO du Haras de Jardy dans l'épreuve Equipe Amateur où elle se classe 44e sur 195 partants. Son cheval Samira Errigal fait l'objet de prélèvements de sang et d'urine.

L'échantillon n° 0295186 est analysé par le Laboratoire des Courses Hippiques de Verrières le Buisson et révèle la présence de CODEINE, d'ORIPAVINE et de MORPHINE, substances interdites.

La FFE adresse à Madame Louise BAUDIN et Monsieur François BAUDIN une notification et une synthèse du rapport d'analyse concernant leur cheval le 7 septembre 2015.

Par courrier reçu le 15 septembre 2015 à la FFE, Monsieur François BAUDIN explique la présence des

substances interdites par une contamination alimentaire au pré suite à l'ingestion de coquelicots ou par celle d'une ration de granulés de luzerne et maïs et de pulpe de betterave, distribuée la veille et le matin du concours. Ce courrier est accompagné d'une attestation du vétérinaire de l'équidé, qui affirme n'avoir administré aucune des substances litigieuses à ce dernier. Il joint à son attestation l'historique médical du cheval et confirme les conditions de vie de l'équidé. Une facture détaillant la composition des granulés donnés à l'équidé, est également jointe. Le propriétaire précise que ces aliments ne sont pas garantis exempts d'alcaloïdes et de substances considérées comme dopantes.

Réunion de la Commission

Madame Louise BAUDIN et Monsieur François BAUDIN, convoqués devant la Commission de Lutte contre le Dopage par courrier en date du 18 novembre 2015 étaient présents le jour de l'audience, accompagnés de Madame Laurence BAUDIN.

Discussion

Considérant que les analyses ont démontré que des produits figurant dans la liste des substances prohibées étaient présents dans l'organisme du cheval Samira Errigal;

Considérant que l'aliment donné au cheval Samira Errigal peut expliquer, à lui seul, la présence de CODEINE, d'ORIPAVINE et de MORPHINE dans l'organisme de Samira Errigal ;

Considérant que Monsieur François BAUDIN a fait l'objet d'un manque d'information de la part du dirigeant du club de la Ferme de la Loge, en charge de l'alimentation des équidés ;

Par ces motifs

Vu les articles L. 241-2 et L. 241-7 du Code du sport ;

Vu les articles 30, 31, 34 et 35 du règlement disciplinaire de lutte contre le dopage animal de la FFE; Vu l'arrêté du 2 mai 2011 relatif aux substances prohibées;

La Commission de Lutte contre le Dopage animal de première instance prononce :

La suspension de compétition du cheval Samira Errigal pour une durée de 6 mois à compter de la notification de la présente décision.

Le cheval Samira Errigal ne pourra reprendre la compétition qu'après avoir subi, à la demande de son responsable et à ses frais, un nouveau contrôle anti-dopage effectué dans les conditions prévues par l'article R.241-26 du Code du sport.

La présente sanction entraîne le déclassement du cheval et du cavalier dans toutes les épreuves du concours à l'occasion duquel le prélèvement a été effectué.

Elle impose, en outre, la restitution des prix, primes et récompenses obtenus à l'occasion de ce concours.

On en parle au Club House



WHISPER

Après *Whisper Libres comme le vent*, où la jeune Mika apprivoisait un étalon rebelle, elle retrouve son cheval noir dans *Whisper 2*, un conte

poético-romantique où le rêve n'est jamais loin de la réalité. La jument blanche est-elle licorne? Les cavaliers sont-ils centaures? Pour les superbes images et la formidable expressivité des chevaux stars dans de magnifiques paysages de nature verdoyante avec forêts et rivière sauvage. DVD *Whisper 2*: 14,99€. Coffret 1 & 2:19,99€.

Gratuités, tarifs réduits, remboursements. Votre licence vous donne droit à des réductions auprès des partenaires de la

Orient Express*HDC-JO/JEM Vice champion du Monde 2014 d<mark>e Saut d'obstacles</mark>

S'assurer

Souscrivez des garanties complémentaires à l'assurance de la licence FFE pour vous et votre cheval.





S'équiper

Profitez de réductions sur vos achats de matériel d'équitation.





S'informer

Vos abonnements à la presse équestre à tarif préférentiel.







Voyager

Bénéficiez de remises sur vos voyages et vos locations de





S'organiser

Des informations fédérales pour vos projets. Des conditions avantageuses pour passer vos annonces.





Sortir

Les plus beaux événements équestres à tarif réduit.















Scannez le QR code pour accéder à la page ffe.com/cavalier/Avantages







Depuis 1999, les cavaliers licenciés de la Fédération Française d'Équitation sont protégés par Generali qui est aussi devenu l'assureur de près de 4 000 clubs et le partenaire du plus grand rassemblement équestre au monde : le Generali Open de France.

Être bien assuré, c'est pouvoir se concentrer sur l'apprentissage et la performance.

国ジラフ GENERA

generali.fr